JOURNAL

DE

CHIMIE MÉDICALE

DE PHARMACIE, DE TOXICOLOGIE

ET

REVUE

DES

NOUVELLES SCIENTIFIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

PUBLIÉ

SOUS LA DIRECTION DE

M. A. CHEVALLIER

Pharmacien Chimiste, membre de l'Académie impériale de Médecine, du Conseil de salubrité,
Professeur à l'École de Pharmacie

TOME DEUXIÈME. — 5me SÉRIE

JUILLET 1866

PRIX DE L'ABONNEMENT

12 fr. 50 c. pour toute la France

POUR L'ÉTRANGER, le port en plus, suivant qu'il est établi par les conventions postales.

ON S'ABONNE A PARIS

CHEZ **P. ASSELIN**, GENDRE ET SUCCESSEUR DE **LABÉ**,
LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE.

En Province et à l'Étranger, chez tous les Libraires

1866

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE PHYSIOLOGIE, par le docteur Jules BÉCLARD, cinquième édition, revue, corrigée et augmentée. Un très-fort volume grand in-8 de 1,300 pages, avec 235 figures intercalées dans le texte 1866. — Prix : 15 fr.

La première partie, de 650 pages, et contenant la **Digestion**, — l'**Absorption**, — la **Circulation**, — la **Respiration**, — la **Chaleur animale**, — les **Sécrétions**, — la **Nutrition**, EST EN VENTE. — La deuxième partie paraîtra dans trois mois; on la paye en prenant la première.

FURNE, JOUVET & Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS
45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

LES

MERVEILLES DE LA SCIENCE

OU

DESCRIPTION POPULAIRE DES INVENTIONS MODERNES

PAR

Louis FIGUIER

Formeront deux forts volumes grand in-8° jésus de 800 pages, illustrés de plus de 800 gravures par les meilleurs artistes

SE PUBLIENT

EN 200 LIVRAISONS A 10 CENTIMES

OU

EN 20 SÉRIES BROCHÉES A 1 FR.

Il paraît une livraison à 10 centimes, le mardi et le vendredi de chaque semaine, depuis le 20 mars 1866.

La réunion de 10 Livraisons brochées forme une série toutes les cinq semaines.

Les trois premières séries sont en vente.

WELLCOME INSTITUTE LIBRARY
Coll. Wellcome
Coll.
No.

JOURNAL
DE
CHIMIE MÉDICALE,
DE PHARMACIE ET DE TOXICOLOGIE.

5me Série; Tome II; N° 7. — Juillet 1866.

CHIMIE.

RAPPORT SUR LES PROCÉDÉS DE CONVERSION EN ENGRAIS DES URINES ET MATIÈRES FÉCALES EMPLOYÉS PAR M. MOSSELMANN.

Par A. Chevallier.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à l'examen du Comité des arts chimiques les diverses pièces qui ont été transmises à la Société par M. Mosselmann, pièces par lesquelles cet industriel vous a fait connaître les procédés qu'il met en usage pour utiliser les urines et matières fécales, produits des vidanges qu'il convertit en composts applicables à l'agriculture. Nous venons vous rendre compte de ce que nous avons constaté dans l'usine dans laquelle cet industriel effectue ses opérations.

Avant tout, il est bon de faire connaître qu'un grand nombre de praticiens se sont occupés de travaux et de publications sur la désinfection et l'utilisation des mêmes produits.

Un grand nombre de substances ont été signalées comme pouvant être employées à la désinfection des matières fécales : ce sont les terres, les plâtras, les charbons, le goudron, les sels métalliques, la tourbe, etc. ; mais tous les travaux faits jusqu'à présent sur ce sujet n'ont pas été appliqués comme on aurait dû

s'y attendre. On peut citer comme exemple de ce que nous avançons :

1° Ce qui a été observé à Londres, où les matières dirigées dans la Tamise ont déterminé l'infection des eaux de cette rivière ;

2° Le grand établissement de Bondy qui, situé à 12 kilomètres de Paris, reçoit la masse des vidanges de la grande ville, vidanges qui ont, selon nous, une valeur annuelle de plusieurs millions, mais qui, travaillées par des procédés arriérés, ne donnent à la ville de Paris et à la compagnie qui exploite cette industrie que des résultats très-médiocres. De plus, le mode d'exploitation est, tel qu'il est, pour les communes qui avoisinent l'établissement, une cause grave d'infection en même temps qu'un sujet de dépréciation pour la propriété foncière.

Il faut cependant reconnaître qu'il y a dans l'emploi des matières fécales des progrès réalisés et que nous ne sommes plus à l'époque où ces matières devaient subir un séjour de trois années dans les voiries, et où il était défendu de les employer dans les jardins, pour la culture des légumes, de les utiliser pour l'amélioration des sols où l'on semait les céréales destinées à la nourriture de l'homme. Espérons que le progrès se continuera. Mais revenons au procédé que M. Mosselmann met en pratique, et qu'il vous a fait connaître.

Ce procédé consiste :

A éteindre la chaux grasse et à l'amener à l'état de chaux délitée, en faisant usage, pour obtenir cette extinction, soit des liquides extraits des fosses d'aisance (les eaux vannes), soit, ce qui vaut mieux, selon M. Mosselmann, et cela s'explique, les urines recueillies dans Paris.

La quantité de liquide urineux employée dans cette extinction doit être de la moitié du poids de chaux à éteindre.

La chaux étant éteinte, elle se trouve dans les conditions con-

venables pour être employée à la solidification des matières fécales, opération que M. Mosselmann qualifie de pralinage.

Dans ce travail, la quantité de chaux délitée employée, quand la matière stercorale traitée est à l'état pâteux, est de 2 hectolitres de chaux délitée pour 2 hectolitres de matière, et de 2 hectolitres et demi de chaux quand les matières sont plus liquides.

Pour opérer le mélange et obtenir le pralinage, on forme, avec de la chaux pulvérulente, un bassin dans lequel on verse la matière fécale; puis, à l'aide de *rabots*, on fait une masse homogène de ces matières; le mélange opéré, on le met en tas.

Cette opération a été faite devant nous, et nous avons pu constater qu'en dehors du local où elle se faisait il n'y avait production d'aucune émanation qui pût être nuisible au voisinage; on remarquait seulement un léger dégagement d'ammoniaque lorsqu'on agissait sur des urines presque récentes, dégagement qui serait plus marqué si les urines avaient subi la putréfaction. En général, dans les essais que nous avons vu faire, ce dégagement n'était pas considérable, ce qui nous a frappé, les matières fécales employées ayant déjà subi la fermentation.

Ce dégagement ne serait pas, selon nous, une cause qui dût faire demander l'éloignement des lieux habités, des fabriques où l'on préparerait la chaux animalisée. C'est, du moins, ce qui semble résulter d'essais que nous avons faits en 1864 sur les eaux vannes prises à Bondy, essais que nous avons continués en 1865.

Lors de la préparation de la chaux animalisée, les employés de M. Mosselmann n'agissent pas d'une manière arbitraire; ils font usage de mesures destinées à ce travail, ils emploient des quantités déterminées de matières, de chaux hydratée, de telle sorte que le produit obtenu dans diverses opérations est semblable autant que possible.

On aurait pu penser que les matières qui entrent dans la chaux animalisée préparée d'après le procédé Mosselmann per-

daient la plus grande partie de l'azote qu'elles contenaient ; mais il n'en est rien. La chaux, d'après les expériences de M. Payen, consignées dans son travail sur les engrais, ayant pour titre : « *Des litières terreuses* » (1), conserve dans ces matières les substances azotées considérées comme utiles en agriculture.

L'engrais préparé par M. Mosselmann participe des produits dont la présence a été constatée dans les matières fécales et dans les urines ; ce sont des débris provenant des aliments, des matières extractives, des sulfates de potasse, de soude, des chlorures de sodium, du chlorhydrate d'ammoniaque, des phosphates de soude, de chaux et de magnésie, etc. ; enfin d'un excès de chaux, excès qui ne peut être nuisible, puisque, dans un grand nombre de localités, la chaux est maintenant employée avec avantage en agriculture.

L'engrais Mosselmann n'exhale pas une odeur infecte; l'odeur se rapproche de celle de la lessive.

L'analyse de l'engrais Mosselmann a été faite par M. Isidore Pierre, qui a établi la valeur agricole de ce produit.

M. Mosselmann insiste sur l'emploi, pour la préparation de la chaux animalisée, de matières animales fraîches, d'urines qui n'ont point subi la fermentation. Nous concevons parfaitement l'idée de M. Mosselmann et, pour nous, c'est le cas de nous demander quels sont les moyens à employer industriellement pour empêcher les matières fécales et les urines de fermenter. On se demande si on ne devrait pas, autant que possible, avant la fermentation des matières, faire usage de la chaux indiquée par M. Payen, comme jouissant de la propriété de conserver l'azote dans les urines et dans les matières fécales.

M. Mosselmann a fait connaître à la Société :

---

(1) Voir le *Bulletin de la Société d'agriculture*, 1859, et les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 1857.

1° Que la préparation de la chaux animalisée est aussi mise en pratique dans un grand nombre de localités, en France, dans divers départements, au nombre de dix-neuf, mais aussi en Suisse, en Belgique, en Hollande (1);

2° Que cet engrais est très-apprécié des cultivateurs qui en ont fait usage;

3° Qu'il a été le sujet de rapports faits par la Commission instituée par M. le ministre du commerce le 8 septembre 1863; que des analyses en ont été faites à l'École impériale des ponts-et-chaussées, sur la demande de M. Huet, ingénieur de la ville de Paris, et que ces analyses ont donné des résultats identiques; ces expériences ont démontré que la chaux animalisée jouissait des propriétés fertilisantes.

Ces renseignements nous portent à présumer que le produit préparé par M. Mosselmann peut être employé en concurrence avec un produit très-apprécié en agriculture, *la poudrette*, engrais recherché par les cultivateurs qui en ont fait usage, bien que cet engrais, par son mode de préparation, ait éprouvé par le laps de temps mis à sa confection une déperdition notable des produits utiles qu'il renferme.

Nous avons voulu connaître les quantités de matières utilisées dans la fabrication de la chaux animalisée par M. Mosselmann de 1862 à 1864. Voici les renseignements qui nous ont été fournis à ce sujet :

---

(1) Les départements où l'on prépare la chaux animalisée sont ceux de l'Eure, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, des Hautes-Alpes, de la Loire, du Rhône, de la Haute-Savoie, de Saône-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Vendée, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, des Vosges, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura.

Depuis la lecture de ce rapport, cette fabrication s'est largement étendue.

USINES.	ANNÉES.	CHAUX ANIMALISÉE.		CHAUX SUPERSATURÉE.	MATIÈRES UTILISÉES.					
					MATIÈRES FÉCALES.		URINES.		CHAUX GRASSE.	
		hectol.	totaux.	hectol.	hectol.	tonnes.	hectol.	tonnes.	hectol.	tonnes.
La Villette	1862	9.637	64.496	»	»	»	»	»	»	»
	1863	28.205		»	36.853	3.502	6.740	708	14.737	1.415
	1864	26.654		708	»	»	837	88	253	27
Belgique	1862	993	7.883	»	»	»	»	»	»	»
	1863	1.899		»	4.504	428	824	86	1.800	173
	1864	4.991		361	»	»	427	45	144	14
Rotterdam	1863	1.876	1.876	»	1.072	102	196	21	429	41
Boulogne	1863	1.712	1.712	»	978	93	179	19	391	38
Lisieux	1863	1.961	3.816	»	»	»	»	»	»	»
	1864	1.855		»	2.181	207	399	42	872	84
Lyon	1863	9.927	9.927	»	5.672	539	1.037	109	2.269	218
Stains	1862	7.553	14.428	»	»	»	»	»	»	»
	1863	3.752		»	8.244	783	1.508	158	3.297	317
	1864	3.123		»	»	»	»	»	»	»
Bayeux	1864	560	560	»	320	30	59	6	128	12
Saint-Quentin	1864	1.178	1.178	»	673	64	123	13	269	26
Provins	1864	1.393	1.393	»	796	76	146	15	318	31
Bourges	1864	1.232	1.232	»	704	67	129	14	282	27
Turin	1864	1.026	1.026	150	586	56	285	30	295	28
TOTAUX			109.527	1.219	62.583	5.947	12.889	1.354	25.514	2.451

Il ressort de ce tableau que, dans ces deux années, M. Mosselmann a utilisé 6.000 mètres cubes ou 6,000 tonnes de matières fécales, 1,300 mètres cubes ou 1,300 tonnes de 1,000 kilogrammes chaque d'urines ou d'eaux vannes, 2,500 tonnes de 1,000 kilogrammes chaque de chaux grasse, et qu'il a obtenu avec ces matières 110,000 hectolitres de chaux animalisée, plus 1,200 hectolitres de chaux supersaturée.

Nous aurions voulu rapporter ici tout ce qui a été dit sur l'emploi de l'engrais humain par MM. Humphry Davy, Chaptal, Martin, Heuzé, Paulet, Boussingault, Payen, Herpin, etc., mais pour cela il faudrait, au lieu d'un rapport, faire un volume.

Par suite de ce qui vient d'être dit, le comité des arts chimiques est d'avis que M. Mosselmann a rendu service en mettant en pratique, sur une grande échelle, un procédé qui permet :

1° De convertir en engrais, d'une manière rapide et sans inconvénient notable, les matières fécales et les urines qui peuvent être recueillies soit dans les casernes, soit dans les établissements où il y a réunion d'un grand nombre d'hommes, avant qu'elles n'aient subi la fermentation ;

2° De pouvoir mettre en pratique ce procédé sur les matières fécales dont nous venons de parler, sans que des plaintes fondées puissent s'élever contre les établissements où ces opérations seraient pratiquées.

Le comité émet l'avis qu'il y a lieu de remercier M. Mosselmann de sa communication et d'insérer le présent rapport au *Bulletin* de la Société.

SUR LA NATURE DU SUINT DE MOUTON.

Par M. Chevreul.

Dans une communication faite à l'Académie le 4 mai 1857, j'ai signalé l'existence de vingt-neuf corps dans le suint de mouton.

J'y ai signalé un grand nombre d'acides; la plupart sont unis à la potasse, et les autres le sont à l'ammoniaque, à la chaux, à la magnésie, aux oxydes de fer, de manganèse et de cuivre.

Les acides indiqués sont :

Le carbonique ;

Le phocénique ;

Un acide volatil x indéterminé ;

Un principe gras cristallisable à la limite des acides ;

L'acide stéarique ;

L'acide élaiérique ;

Un acide cristallisable incolore, un acide incristallisable orangé-jaune, un acide azoto-sulfuré : liquide brun ;

Une matière acide azotique sulfurée insoluble dans l'eau ;

L'acide sulfurique ;

L'acide silicique ;

L'acide phosphorique ;

L'acide oxalique.

Je viens d'y reconnaître un acide que je nomme *élique* (ἔλαιον, huile).

Liquide à la température ordinaire, il a une densité un peu plus grande que celle de l'eau pure :

Il est incolore ;

Il rougit le tournesol ;

Il est insoluble ou presque insoluble dans l'eau ; quelques eaux acidulées peuvent le dissoudre ;

Il est très-soluble dans l'éther et l'alcool absolu.

L'élate de baryte est dissous par une proportion convenable d'eau ; mais la solution diluée se trouble et laisse déposer sur les parois du vase une matière affectant la forme d'un vernis ; elle est acide et retient de la baryte. C'est un *surélate*.

Ainsi, voilà un acide gras, affectant la forme de l'acide oléique, qui constitue un composé soluble dans l'eau ; tandis que

l'oléate de baryte y est insoluble; et, fait remarquable, la solution de l'élate de baryte se comporte avec un excès d'eau comme le font les stéarates, les margarates solubles, qui se réduisent aussi en *sursels* dans les mêmes circonstances.

L'élate de baryte est soluble dans l'alcool.

Il m'a semblé que l'éther en altère la neutralité en dissolvant, proportionnellement à la base, plus d'acide qu'il n'y en a dans le sel neutre.

MM. Maumené et Rogelet considèrent le suint comme neutre. Je l'ai trouvé constamment alcalin, et cette alcalinité est due à du carbonate de potasse que j'ai obtenu en cristaux.

Je me suis assuré que ces cristaux ne renferment pas de soude.

Dans ma communication du 4 mai 1857, j'ai dit n'avoir trouvé que des sels à base de potasse. MM. Maumené et Rogelet, ayant eu l'idée de brûler du suint pour en retirer ensuite la potasse, n'hésitent pas à considérer cet alcali comme absolument exempt de soude ; mais je me suis bien gardé de me prononcer d'une manière définitive, attendant, pour le faire, la fin de mon travail.

NOUVELLES EXPÉRIENCES SUR L'EXTRACTION DE L'OR.

Une série d'expériences assez intéressantes ont été entreprises par M. le professeur Silliman sur l'action de l'amalgame de sodium de M. Würtz dans l'extraction de l'or, et des bénéfices qui en résultent. Ayant à sa disposition une certaine quantité de quartz aurifère de la Californie dont il connaissait le contenu en or par l'analyse, il pria M. Würtz de soumettre cette roche à son procédé avec l'amalgame de sodium. — Les résultats montrent qu'en prenant 100 pour représenter le contenu d'or réel, le mercure pur en extrait 60, tandis que le mercure conte-

nant de l'amalgame de sodium en extrait 80 à 80.3 sur 100 parties. — Il y a donc un bénéfice de 20 parties d'or sur 100, résultat très-considérable. — L'action du sodium dans ce procédé dépend, d'après M. Silliman, d'une influence électrique. La présence du métal alcalin rend le mercure plus électro-positif vis-à-vis de l'or, métal électro-négatif. — Ces faits sont consignés dans un des derniers numéros du *Mining journal* de Londres.

SUR LES RÉACTIONS DE LA MORPHINE ET DE LA NARCOTINE.

Par M. Husemann.

Le procédé recommandé par M. Husemann pour reconnaître la morphine consiste à dissoudre les matières à éprouver dans l'acide sulfurique concentré et à ajouter à la solution une goutte d'acide azotique ; s'il y a de la morphine, il se produit immédiatement une coloration qui varie du *rose* au *carmin* le plus intense, et, en chauffant à 100 ou 150 degrés pendant quelques minutes, il se forme une magnifique *coloration violette* qui passe ensuite au *rouge de sang*.

La narcotine se colore en vert bleuâtre dans l'acide sulfurique froid, la teinte devient rouge violacé par l'action de la chaleur.

(*Journal de pharmacologie.*)

EXTRACTION DES MÉTAUX PRÉCIEUX CONTENUS DANS LES RÉSIDUS DES PHOTOGRAPHES.

Les bains de virage ne donnent plus, au bout d'un certain temps d'usage, que de mauvais résultats. On peut, à l'aide de différents procédés, retirer de ces bains épuisés l'or qu'ils contiennent, de manière à le faire rentrer dans le travail. M. England recommande le suivant : On précipite le bain, comme d'ordinaire, par le sulfate de fer ; on lave soigneusement le dé-

pôt et on le traite à chaud, pendant un quart d'heure, par l'acide nitrique; après le refroidissement, on étend d'eau; on laisse effectuer le dépôt, et la liqueur décantée est traitée à l'acide chlorhydrique pour extraire l'argent à l'état de chlorure. Le précipité pourpre d'or, laissé par le lavage, est dissous dans l'eau régale, et on obtient aisément de beaux cristaux de chlorure d'or.

La quantité d'argent enlevée aux épreuves pendant le virage est considérable, même en opérant avec le plus grand soin. Opérant sur 375 gr. de précipité, l'auteur a reconnu qu'il contenait deux tiers d'argent pour un tiers d'or.

NOUVEAU RÉACTIF DE LA CAFÉINE.

Lorsqu'on évapore jusqu'à siccité une dissolution de caféine dans un peu d'eau de chlore, on obtient, d'après Schwarzenbach, un résidu d'un rouge pourpre, qui apparaît avec une couleur jaune d'or lorsqu'on le chauffe; mais l'ammoniaque lui rend sa couleur primitive. Par ce moyen, on peut découvrir la caféine dans une seule graine de café.

(*Journal de pharmacie d'Anvers.*)

SÉPARATION DE LA MORPHINE ET DE LA STRYCHNINE.

Par M. Rodgers.

M. Rodgers a remarqué que la morphine peut masquer les réactions de la strychnine avec le bichromate de potasse. On peut séparer ces deux bases soit par le chloroforme, qui dissout le strychnine, soit par la benzine, qui dissout très-bien la strychnine et ne dissout pas du tout la morphine.

(*Journal de pharmacologie.*)

TOXICOLOGIE.

DE L'EMPOISONNEMENT ACCIDENTEL EN ANGLETERRE.

Rapports du membre médical du conseil privé et du professeur Taylor.

Ces deux rapports constituent l'un des documents les plus importants qui aient paru en Angleterre sur « l'empoisonnement et la préparation, la vente et la surveillance des poisons.»

M. Simon, membre du conseil privé, examine d'abord le nombre des morts par le poison. Dans l'espace de quatre années, il trouve 509 suicides et 1,059 empoisonnements accidentels. Plus loin, et par approximation seulement, il estime que sur 1,380 homicides, un grand nombre ont été commis par le poison. Sur ce dernier point, on aurait désiré des chiffres précis.

Il expose jusqu'à quel point vont l'insouciance et l'incapacité de ceux qui manipulent les poisons, et cherche un moyen de remédier au mal, en restreignant, sans préjudice pour le public, d'inutiles facilités accordées pour la vente des toxiques.

Dans un long rapport, le professeur Taylor commence par l'assertion suivante, qui est incontestable : « Il est permis à un grand nombre de personnes, ignorant complétement les propriétés des drogues puissantes et des médicaments, de les vendre en détail au public, sans frein ni contrôle aucun.» Il cite alors un grand nombre de faits à l'appui.

Il ne veut pas entraver le commerce des drogues médicinales ; mais il s'appesantit sur l'incurie qui règne dans la surveillance des poisons, et la signale comme un danger public.

Une cause fréquente de ces empoisonnements est l'habitude qu'ont certains droguistes de se fier plutôt à la position du flacon qu'à l'étiquette qu'il porte.

Il existe des preuves de ce fait, et on ne peut trop s'effrayer des résultats. C'est pour cela que les auteurs de la loi sur les poisons ont exigé que les flacons fussent étiquetés avec soin, l'étiquette seule pouvant être un guide certain.

Le docteur Taylor termine par des conclusions propres à amener la diminution des dangers qu'il a signalés.

Nous donnons ces conclusions dans toute leur intégrité :

1° Il ne devrait être permis qu'aux seules personnes autorisées, et instruites dans l'art des droguistes, de vendre au détail les drogues et médicaments capables d'agir comme poisons.

2° La vente par les épiciers, merciers, marchands d'huile, drapiers et autres petits commerçants, devrait être strictement prohibée.

(Une permission pourrait, en cas de besoin, leur être accordée pour vendre des médicaments désignés et employés par la classe pauvre.)

3° La vente de la strychnine, de l'arsenic et des autres poisons reconnus serait, après un certain temps, restreinte aux pharmaciens-chimistes et aux licenciés de la chambre des apothicaires. Elle ne serait permise aux autres droguistes qu'après un examen établissant la connaissance approfondie des substances vénéneuses.

4° Dans aucune circonstance, les domestiques ou servantes, ou personnes ne sachant pas lire, ne pourraient vendre ces substances.

5° Des règles doivent être établies pour la direction d'un établissement autorisé de vente en détail de drogues vénéneuses. Il ne serait permis à aucun élève de les préparer, ou de les vendre, s'il n'a pas plus de vingt ans, et s'il n'y a pas plus d'un an qu'il est dans la pharmacie sous la direction d'un pharmacien-chimiste ou d'un licencié de la chambre des apothicaires.

6° Les substances vénéneuses, semblables d'apparence et de couleur, ne devraient pas être conservées près les unes des autres, dans des bouteilles, des tiroirs ou des boîtes semblables, et avec des étiquettes de même apparence.

7° Une moindre facilité serait accordée pour l'achat de l'arsenic, de la strychnine et autres poisons mortels, qui peuvent être employés dans un but criminel.

8° Les drogues vénéneuses ne devraient pas être vendues à des hommes au-dessous de vingt ans, et, dans tous les cas d'achat, ils devraient prouver qu'ils ont l'âge adulte.

9° Les poisons vendus devraient être distinctement étiquetés, avec le nom du poison, l'adresse du vendeur et la date de la vente.

10° Les substances dangereuses, telles que l'arsenic, le sublimé corrosif, le sucre de plomb, l'émétique et autres de même nature, quand elles sont en grande quantité en magasin, dans des caisses ou des paquets, devraient être distinctement étiquetées et conservées à l'écart des substances inoffensives auxquelles elles ressemblent.

M. Taylor propose ensuite l'adoption des étiquettes brevetées de M. Thonger. Elles sont faites avec un papier rugueux, qui, par la sensation qu'il procure, suffirait, même dans l'obscurité, pour appeler l'attention sur la nature du contenu de la bouteille.

Une partie de ces précautions sont, d'ailleurs, prises dans les pharmacies bien tenues.

Tels sont les moyens que le rapporteur propose pour prévenir le retour des terribles accidents dont son rapport contient une longue énumération. Mais une difficulté, qu'il considère comme insurmontable, est la rédaction d'une liste des substances nuisibles ou réputées telles.

EMPOISONNEMENT PAR DE LA VIANDE DE CHARCUTERIE. — UN ENFANT MORT ET TREIZE PERSONNES MALADES POUR AVOIR MANGÉ DES DENRÉES CORROMPUES (1).

Tribunal correctionnel de la Seine.

Présidence de M. Cassemiche.

Dans les derniers jours de février, le bruit se répandit dans le faubourg du Temple que la trichinose faisait ses ravages dans le quartier. On signalait la boutique du sieur Poncelet, charcutier, comme ayant livré à la consommation les denrées funestes.

Plusieurs personnes se trouvèrent tout à coup dans un état qui présentait des symptômes tellement graves que les médecins crurent un instant au retour du choléra. Une jeune fille de dix ans succombait après douze heures de souffrances. Informations prises, il résulta que ces personnes avaient mangé des comestibles provenant de la boutique de Poncelet, chez lequel le commissaire de police, accompagné d'un expert, vint faire une minutieuse visite. — On constata que l'office, tenu avec la plus grande propreté, ne contenait que des viandes de première qualité. — On crut d'abord qu'une main coupable avait mêlé des substances malfaisantes, mais la science, après un long examen, crut devoir attribuer le funeste effet à la présence de champignons spontanés. — Ce qui semble appuyer cette hypothèse, c'est que la même marchandise, mangée par plus de deux cents personnes, n'a été funeste qu'à un très-petit nombre.

Le prévenu se présente ; il paraît fort affecté de la prévention qui pèse sur lui, et, dans son empressement à quitter un commerce qui l'expose à tant de dangers, il a, paraît-il, vendu pour

(1) Nous publions *in extenso* ce qui se rapporte à cet empoisonnement, qui n'est pas le seul qu'on ait eu à attribuer à des viandes vendues par les charcutiers. A. Chevallier.

20,000 fr. l'établissement dont on lui offrait 40,000 avant les tristes accidents que nous avons racontés.

A l'audience du 5, M. le président lui expose la prévention et continue.

M. le Président. — Il est vrai que des renseignements favorables ont été donnés sur votre compte, au point de vue de votre établissement; cependant, comment expliquez-vous les accidents si graves qui font l'objet de la prévention. — R. Je ne puis expliquer cela; je n'y comprends rien.

D. Vous avez donné deux explications : vous avez dit d'abord que cela pouvait provenir de la chapelure, mais votre marchand de chapelure en vend de même à vos confrères, et nulle part les mêmes accidents ne se sont produits. — R. C'est vrai.

D. Vous avez dit ensuite : Est-ce la malveillance qui a causé ces malheurs? — R. Oui, je ne sais comment expliquer ce qui est arrivé, ma marchandise est très-bonne, préparée avec tout le soin possible, j'en ai mangé, tout le monde en a mangé chez moi, et personne n'a été malade ; je n'y comprends rien !

D. Les accidents se sont manifestés du 21 février aux premiers jours de mars, ils se sont arrêtés, puis le 14 mars de nouveaux malheurs sont survenus. — R. D'où cela peut-il venir? Ma maison est gérée avec soin, les provisions sont renouvelées tous les jours, comment ont-elles pu faire du mal à un moment plutôt qu'à un autre? Le jour de l'accident j'ai fait quarante-huit douzaines de saucisses.

D. L'expert croit avoir découvert des champignons microscopiques.

Me Lachaud, defenseur. — Des champignons spontanés qui peuvent venir sur la viande la plus saine, cette affaire m'a beaucoup préoccupé ; cet homme en meurt de chagrin. Je me suis informé, j'ai consulté, on m'a dit que l'on pouvait jeter sur les

comestibles des matières qui, sans être un poison par elles-mêmes, facilitent le développement des champignons.

M. le Président. — Nous allons entendre les témoins.

On entend divers témoins qui déposent avoir été malades après avoir mangé les comestibles vendus par Poncelet.

Puis arrive la grand'mère de la jeune fille décédée.

Mme Gaudignon, soixante-deux ans, cuisinière. — J'avais acheté deux saucisses longues que j'avais prises dans une boîte en fer. J'en ai mangé une et ma petite fille l'autre. (Le témoin s'arrête et ne peut retenir ses larmes.) Jamais de ma vie je n'ai été si malade; les envies de vomir ont commencé un quart d'heure après, on a rapporté la petite, qui avait été à l'école; nous vomissions dans le même vase; nous allions par en haut et par en bas. Ça a duré comme ça jusqu'à onze heures du soir.

D. Quand est morte l'enfant?

Me Lachaud. — Elle n'était plus chez sa grand'mère. Quand on l'a vue si malade, on l'a portée chez sa mère; les médecins ont cru que c'était le choléra. Elle est morte le lendemain, à sept heures du matin.

M. Balquet a acheté une andouille, un morceau de jambon et une saucisse qu'il a mangés avec sa femme; ils ont été malades une heure après.

D. A quoi avez-vous attribué votre indisposition? — R. Je ne savais pas.

D. C'est après la mort de l'enfant que l'on a pensé à la charcuterie. — R. Oui, monsieur.

On entend des témoins qui ont été malades par suite de la même cause; les effets du mal ont été les mêmes chez tous.

Me Lachaud. — Nous avons des témoins à décharge qui ont acheté le même jour et qui n'ont pas été malades.

M. l'Avocat impérial. — Ce n'est pas contesté.

Me Lachaud. — Nous renonçons volontiers à leur audition.

M. Roussin, professeur au Val-de-Grâce, expert, n'est pas présent.

M. l'avocat impérial Thomas. — Nous ne nous croyons pas assez éclairé sur quelques-unes des questions; si Me Lachaud veut présenter la défense, nous conclurons à l'audience prochaine, après avoir entendu M. l'expert.

Me Lachaud. — Je suis aux ordres du tribunal.

Me Lachaud présente la défense.

Le tribunal renvoie ensuite l'affaire à huitaine.

A l'audience du 12, le tribunal l'entend :

M. Roussin, professeur de chimie à l'école du Val-de-Grâce. — Il a été appelé à rechercher quelles pouvaient être les causes de la mort de la jeune Gaudignon. L'autopsie avait été faite par M. Tardieu, qui n'avait trouvé aucune trace de poison dans les organes. Trois scellés avaient été faits; l'un contenant l'estomac et l'intestin grêle, le second les vomissements recueillis, le troisième les linges tachés par les déjections. L'expert est arrivé à la même conclusion, que l'estomac ne contenait aucune trace de poison; mais, ajoute-t-il, nous avons cherché les substances toxiques qui pouvaient se trouver dans la charcuterie; il n'y en avait aucune; seulement, nous avons découvert au microscope une quantité de petits corps ronds qui n'étaient autres que des champignons microscopiques. Dans les déjections et sur les linges, il ne se trouvait non plus aucune substance toxique, mais des spores de champignons microscopiques.

D. Qu'appelez-vous spores? — R. C'est la graine du champignon. Vous pourriez distinguer des granules parfaitement sphériques, gros comme la pointe d'une aiguille extrêmement fine. Quand il y en a une grande quantité, on peut l'apercevoir à la condition qu'il y ait une tigelle. La tigelle, c'est cette barbe que l'on voit sur le fromage moisi. A la suite de ces observations, nous nous demandions quelle pouvait être la cause de la mort

de cette jeune fille; l'absence de toute matière toxique métallique rend bien probable qu'elle est due aux champignons. Pendant longtemps l'on n'a pas connu la cause de l'altération de la charcuterie, mais il est admis maintenant qu'elle est due au développement de ces champignons.

D. Vous n'avez, nous avez-vous dit, trouvé aucune matière toxique métallique; avez-vous cherché aussi s'il n'y avait aucun poison végétal? — R. S'il y avait eu un poison végétal, la viande aurait été tellement amère que l'on n'aurait pas pu la manger.

D. Comment peut-il se faire que quelques personnes seulement aient été malades, quand beaucoup ont pris des marchandises dans la même charcuterie, dans le même compartiment de la même boîte? — R. Je suis heureux de connaître cette observation, que j'ignorais. Il est très-probable que les champignons se développent par ces spores dont je parlais. Admettez que dans un coin du tribunal, quelques spores aient été déposés, toutes les viandes que l'on y mettra seront ensemencées par ces spores.

D. Pensez-vous que le développement soit produit avant ou après la cuisson? — R. Les champignons peuvent survenir dans les deux cas.

D. Supposez qu'ils se sont produits avant, seront-ils détruits par la cuisson? — R. Oui, mais il peut en revenir après.

Me Lachaud. — La boîte est sur un réchaud? — R. Dans cette position, le développement ne me paraît pas possible, mais ce qui était avant n'en existe pas moins. Le développement est arrêté, mais la propriété du spore reste toujours.

D. Un charcutier soigneux, examinant sérieusement sa viande, aurait-il pu voir sur certains morceaux de viande des signes assez forts pour l'avertir? — R. Dans la plus grande partie des cas c'est impossible.

M. le Substitut. — Le danger ne se révèle ni à la vue ni à l'odorat? — R. Malheureusement, pas toujours.

M. le Substitut. — Quel temps peut s'écouler, sans inconvénient, entre la mort du porc et le moment où l'on peut l'employer? — R. Cela dépend des circonstances; un orage peut développer le germe spontanément, dans l'espace d'une nuit. La science ne peut rien affirmer, elle ne peut qu'éclairer certains côtés de ces questions.

D. Les accidents sont arrivés à la fin de février, il n'y a pas eu d'orage. — R. Les deux circonstances les plus favorables au développement des champignons sont la grande humidité et la grande chaleur se succédant; c'est ainsi que l'oïdium s'est déclaré dans les serres, en Angleterre.

D. Mais on voit l'oïdium. — R. Par suite de la grande quantité.

D. Croyez-vous qu'une main criminelle ait pu jeter sur les viandes quelque matière propre à les altérer? — R. Je ne le crois pas, on en aurait retrouvé la trace. On a vu plus d'une fois des viandes de charcuterie spontanément altérées, le cas n'est pas nouveau : en 1837 ou 38, MM. Orfila et Marsh ont eu à répondre sur la même question; trois personnes étaient mortes, et ils affirmèrent que la mort était due à l'altération spontanée des viandes.

M. l'avocat impérial Thomas se félicite de n'avoir pas pris la parole à l'audience dernière; l'affaire, déjà très-délicate, l'est devenue plus encore, et, dans l'état actuel de la question, il ne croit pas pouvoir soutenir la prévention.

Le tribunal, après en avoir délibéré, renvoie le prévenu des fins de la poursuite.

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

« Catherine Salles ayant cueilli des champignons dans la jour-

née du 16 mai, les fit cuire et les servit à table le soir. Son mari se trouvait absent, étant allé travailler chez des personnes qui lui fournissaient la nourriture. Mais les sept enfants et la femme Salles en mangèrent et furent malades dès la nuit même. Le lendemain, trois des enfants sont morts, et ce n'est qu'à force de soins que les quatre autres et la mère ont pu être sauvés. »

On se demande quand les habitans des villes et des campagnes seront assez prudents pour ne pas exposer leur existence et celle de leur famille en faisant usage de végétaux qu'il est bien difficile de connaître et qui ne jouissent pas de caractères assez tranchés pour que l'on puisse facilement distinguer les champignons alimentaires des champignons toxiques?

LE GUANO CONTIENT-IL UNE SUBSTANCE QUI PUISSE ÊTRE TOXIQUE PAR ABSORPTION ?

Le fait suivant, imprimé dans la *Gazette de Lausanne*, nous porte à poser cette question :

« Un cultivateur vient de mourir à Kloten (Zurich) dans des circonstances qui peuvent servir d'avertissement. En coupant du bois, il avait eu la main blessée par une écharde ; ayant aussitôt après touché du guano, cette substance pénétra dans la blessure et empoisonna le sang de manière à entraîner la mort de ce malheureux au bout de trois jours. »

Il nous semble que quelques expériences devraient être faites dans les Écoles vétérinaires.

EMPOISONNEMENT PAR LE CYANURE DE POTASSIUM.

Le *Journal de Nice* relate un fatal événement qui vient de frapper une honorable famille, à Cannes :

Édouard Oxnard, âgé de onze ans, a été empoisonné en prenant une potion de cyanure de potassium qui lui a été donnée

par erreur par sa bonne, et sur les ordres de sa mère, pour une potion de bromure de potassium.

Malgré le contre-poison donné par trois médecins appelés immédiatement, ce malheureux enfant est mort une demi-heure après, dans des convulsions atroces.

Mme Oxnard est dans un état des plus déplorables.

Un cas semblable a été constaté à Paris, dans les environs du boulevard Beaumarchais.

LE PERSIL ET LA CIGUE.

On lit dans l'*Echo du Luxembourg :*

Toute une famille de la commune de Ruette vient d'échapper aux conséquences d'une grave méprise. La maîtresse de la maison ayant eu la maladresse de se servir de *ciguë* au lieu de *persil,* pour apprêter le dîner, les cinq personnes dont cette famille se compose se trouvèrent subitement indisposées après le repas.

M. le docteur Jeanty, de Virton, immédiatement appelé, reconnut tous les symptômes d'un empoisonnement, que des remèdes prompts et intelligents firent peu à peu disparaître.

Aujourd'hui les malades sont hors de danger. Mais il est nécessaire de prévenir le public contre les erreurs qui résultent de l'emploi d'une plante aussi dangereuse que l'est la *ciguë*, et qui ne diffère à peu près du *persil* que par l'odeur.

EAUX MINÉRALES.

NOTE SUR LES EAUX MINÉRALES DE VALS.

Les eaux minérales qui surgissent en France peuvent-elles remplir les besoins de la médecine? C'est la question que nous

nous étions posée, il y a plus de vingt ans, lorsque nous avions entrepris la publication, avec le concours d'un libraire (Just Rouvier), d'un ouvrage sur les eaux de la France, ouvrage qui ne fut point édité, quoique les matériaux eussent été péniblement et chèrement accumulés ; quoique nous eussions à notre disposition les cartes des départements où se trouvent les eaux, cartes sur lesquelles nous avions signalé, par des couleurs distinctives, la composition de ces eaux.

Ce n'est pas la faute des auteurs si l'ouvrage n'a pas été édité ; ils ont dû s'arrêter devant des dépenses qui n'eussent pas été couvertes par la vente d'un ouvrage qui ne pourra être publié que par l'administration. Cet ouvrage utile pourra faire connaître nos richesses hydrologiques, les avantages qu'on peut en tirer, soit pour les malades, soit pour les localités où elles se trouvent.

Nous nous proposons, dans ce journal, de faire connaître les eaux qui sont éminemment utiles, et nous citerons les eaux de Vals, laissant parler un praticien distingué, M. le docteur Clermont, de Lyon.

Examen clinique des eaux de Vals.

Par M. le docteur Clermont (de Lyon).

Source de la Saint-Jean. — L'eau dont nous allons faire un court examen clinique ne renferme par litre que 1 gr. 48 de bicarbonate de soude, un peu de bicarbonate de chaux et d'autres sels neutres ; mais on y trouve 2 gr. 425 d'acide carbonique libre. Aussi est-elle très-gazeuse, et d'un goût fort agréable. Elle doit être et sera très-recherchée des gourmets, car elle donne au vin rouge, sans le troubler dans sa coloration, une sapidité attrayante, et au vin blanc une certaine ressemblance avec le champagne mousseux.

Mêlée à divers sirops, elle constitue une excellente boisson

de salon, et, dans le traitement des phlegmasies légères, une tisane fort agréable désaltérant très-facilement. Comme le vin de Champagne, dont nous parlions tout à l'heure, elle donnerait volontiers une petite pointe de gaieté, et par cela même elle convient très-bien aux personnes tristes et moroses. Plus connue, elle deviendra un jour pour la table l'eau favorite des gens au palais fin et délicat. Ellé est aussi claire, aussi limpide et plus agréable au goût que l'eau de seltz ; elle ne produit pas, comme cette dernière ou ses analogues, des renvois acides, des surexcitations gastriques, qui obligent d'en abandonner l'usage après un petit nombre de jours.

Effectivement, quoique sa minéralisation soit relativement faible, ses sels alcalins suffisent pour aller au-devant de cet inconvénient, en saturant l'excès d'acidité du suc gastrique, en relevant les forces digestives, même dans les cas de dyspepsie légère, d'anorexie, de flatuosités et des autres manifestations symptomatiques qu'entraînent après elles les lésions morbides, peu graves, de l'appareil de la nutrition.

La petite proportion des sels minéraux qui entrent dans la composition chimique de la source *Saint-Jean* lui donne une propriété antiplastique moins grande que celle dont jouissent les autres sources bicarbonatées sodiques de Vals, mais, par cela même, permet d'en boire longtemps et tout autant qu'on le désire sans avoir à en redouter les effets fâcheux.

Ce que nous venons de dire de la source *Saint-Jean*, relativement aux adultes, est encore plus vrai pour les maladies de l'enfance, car ici l'effort qu'il faut faire pour ramener les fonctions perverties à leur marche régulière n'a pas besoin d'être aussi considérable que lorsqu'il s'agit d'un âge plus avancé. Ces frêles et nerveuses organisations, qu'un rien peut dévier, sont également ramenées à la santé par des modifications peu énergiques. D'ailleurs, l'innocuité de cette boisson minérale est

telle, qu'il n'est pas possible pour ainsi dire d'en abuser. Et cependant, à la longue, le bicarbonate de soude produit les mêmes effets que si on l'avait donné à plus fortes doses : le sang perd sa trop grande plasticité (Trousseau et Pidoux), une large voie est ouverte aux sécrétions urinaires, le chyle et le chyme reprennent leurs qualités nutritives ; enfin, élément d'élimination, et en même temps de reconstitution, l'eau de la source *Saint-Jean* peut donner pour les maladies des enfants des succès faciles et rapides.

Portons maintenant notre examen plus au centre de la question ; voyons à quel genre de lésions du premier âge on peut opposer l'eau dont nous nous occupons ici. Par ses qualités alcalines ou antiplastiques, et surtout par son bicarbonate de soude, elle éloignera les accidents diphthéritiques ; disons plus, elle pourra les combattre dans une certaine mesure. On trouvera encore en elle un puissant auxiliaire contre le cortége de symptômes de congestion qui accompagne la dentition difficile. Pour les hépatites légères ; les phlegmasies intestinales non intenses, ce sera un remède agissant lentement, mais presque à coup sûr ; enfin, pour les empâtements du ventre, provenant de mauvaises digestions, parfois d'une nourriture trop bornée aux substances féculentes, on les verra disparaître peu à peu sous la bonne influence de l'eau alcaline de la source Saint-Jean. Donnons à l'appui quelques faits.

I. — L'enfant B..., petit garçon de trois ans et demi, laissé en nourrice fort tard, où il était mal soigné et ne recevait que des aliments grossiers, offre les apparences de la maladie qu'on appelle vulgairement *le carreau*. Retardé dans sa croissance et dans sa dentition ; il a les jambes cambrées, les extrémités osseuses gonflées, le ventre volumineux et dur, la tête trop grosse comparée au corps. Il éprouve de l'inappétence et souvent de la diarrhée. Mis en traitement le 5 juillet, par l'eau de la Saint-

Jean, rougie d'un peu de vin et donnée à satiété ; il était si bien guéri au bout de huit mois, qu'on retrouvait à peine vestige en lui de son premier état.

II. — J... a dix ans, une constitution lympathique ; il est assez grand pour son âge, mais pâle, maigre et anémique. Après quatre mois de la même médication, sa santé est assez bonne pour qu'il se livre avec ardeur et plaisir aux exercices gymnastiques.

III. — L'enfant G... est sujet à une toux croupale, il a même rejeté quelques fragments déliés de fausses membranes, car sa mère attentive lui administre du sirop d'ipéca, dès qu'elle est éveillée par la toux gutturale qui signale parfois l'invasion de la terrible maladie.

Pendant l'hiver de 1864 à 1865, nous fûmes appelé plusieurs fois, à reprises différentes, près de cet enfant, et nous eûmes pour lui quelques craintes sérieuses. Tout l'été on lui a donné, comme tisane ou comme boisson, l'eau de la source Saint-Jean. Or, pendant cet hiver, le petit G... a été enrhumé deux ou trois fois, mais la toux croupale n'a pas reparu.

L'enfance est si souvent aux prises avec la maladie, que l'occasion d'employer la médication dont nous parlons se présente on peut dire tous les jours et à chaque praticien. C'est une raison pour nous de ne pas augmenter ici le nombre des observations de même nature. Voir par soi-même est bien préférable que de s'en rapporter à l'expérience d'autrui, et c'est aussi le meilleur moyen de se faire une conviction de bon aloi.

Excellente eau de table, et probablement sans rivale sur ce point, remède pour de nombreuses maladies d'enfant, tisane antidyspeptique chez les adultes, servant aussi, chez ces derniers, de préparation à un traitement plus énergique ou à le continuer, l'eau de la Saint-Jean, quoique moins sodique que

les autres sources de Vals, méritait bien une place dans nos examens cliniques. A. CHEVALLIER.

TRIBUNAUX.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE.

Si Blondelle n'a pas de vocation, dit *le Droit*, qui donc se vantera d'en avoir ? Il n'est pas médecin, mais il aime tant la médecine qu'il l'exerçait quand même, en dépit de quinze condamnations successives ; il a parcouru toute la France, s'arrêtant ici, s'arrêtant là, soignant en dépit de Galien, ne guérissant pas ses malades, mais leur faisant payer 20 francs les médicaments que les pharmaciens font payer 5. Qu'importe ? les imbéciles et les gens crédules ne sont pas rares, et moins Blondelle était capable de guérir, plus certaines gens allaient à lui de préférence. Voici entre autres son propriétaire qui a toute confiance en lui, il jure que c'est un grand homme, et qu'il lui confierait ses enfants, ses amis, ses locataires.

Le propriétaire, il est vrai, n'est pas un grand clerc ; il dit, en parlant du prévenu : Tous les gens de la maison *aviont* grande confiance en lui. Quant à Blondelle, il s'exprime ainsi : Ceux que je soignais *saviont* que je n'étais pas docteur.

S'il parlait mal, il mentait bien ; il montrait des lettres ornées de larges cachets rouges, et se disait en correspondance avec le ministère de la maison de l'Empereur, avec le préfet de police, avec le ministre de l'instruction publique qui s'occupait du classement de ses pièces.

Il prétendait connaître beaucoup le préfet de police, qui, selon lui, l'engageait à continuer ses cures.

A l'en croire, il a redressé des bossus et fait marcher des boiteux. Néanmoins, le tribunal (6e chambre) le condamne une

fois encore (c'est la seizième), pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, à quinze jours d'emprisonnement.

AFFAIRE DE LA PEPSINE. — CONTRE-EXPERTISE. — APPEL. EXPERTISE NOUVELLE. — ARRÊT.

Cette affaire, malgré sa nature toute spéciale, a fait beaucoup de bruit depuis dix-huit mois dans le public, et l'on peut penser qu'elle a causé une émotion plus grande et plus sérieuse encore dans tout le commerce de la pharmacie, qui comprend un cercle fort étendu, car la pharmacie française exporte ses médicaments non-seulement dans tous les pays de l'Europe, mais encore dans les contrées les plus lointaines.

Le Tribunal correctionnel (7e chambre), en son audience du 17 février 1865, avait prononcé des condamnations sévères contre M. Grimault, pharmacien, alors poursuivi pour falsification de cette précieuse substance qu'on appelle la pepsine; il était prévenu d'avoir vendu sous cette dénomination, qui promet aux malades des digestions faciles, de la farine pure. (Voir le *Droit* du 19 février 1865.)

Devant la Cour (Chambre des appels correctionnels), M. Grimault apportait, comme élément principal de ses moyens d'appel, le résultat d'une contre-expertise faite par M. Lecomte, agrégé honoraire de la Faculté de médecine et pharmacien en chef de la maison municipale de santé. Cette expérimentation avait été pratiquée sur les *pepsines saisies*, dont M. le procureur général avait bien voulu faire délivrer partie à M. Lecomte pour ses expériences; elle arrivait à un résultat complétement opposé à celui qu'avaient obtenu les premiers experts commis par le Tribunal, et constatait dans ces pepsines l'action digestive nécessaire.

Par son arrêt, en date du 17 mai 1865, la Cour, sur la plai-

doirie de Me Du Miral, avocat de M. Grimault, en présence de ces contradictions, avait ordonné une expertise nouvelle sur les pepsines, et commis trois experts chimistes à cet effet. (Voir le *Droit* du 3 juin 1865.)

A l'audience du 12 mai dernier, M. le conseiller Rohaut de Fleury a présenté le rapport de l'affaire. Lecture a été donnée du rapport des trois nouveaux experts commis par la Cour; leurs conclusions se sont trouvées conformes à celles qu'avait formulées M. Lecomte dans la première expertise.

En conséquence, la Cour, présidée par M. Saillard, dans son audience du 1er juin dernier, après avoir entendu la plaidoirie de Me Du Miral pour M. Grimault, et M. l'avocat-général Dupré-Lassalle en ses conclusions, a infirmé le jugement correctionnel en ce qui concerne la falsification de la pepsine, et, quant aux délits et contraventions concernant les autres préparations, a prononcé une amende de 500 francs. Voici, du reste, les termes du dispositif de cet arrêt longuement motivé :

« Condamne Grimault à 500 fr. d'amende;

« Le décharge de toutes les autres condamnations prononcées contre lui;

« Le renvoie des poursuites pour falsification et vente de *pepsine* et vente de médicaments mal préparés;

« Dit qu'il n'y a lieu d'ordonner l'affiche et l'insertion, dans les journaux, du jugement et de l'arrêt... »

EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE ET DE LA PHARMACIE.

COMPLICITÉ. — CONTRAVENTION.

Cour de cassation (Chambre criminelle).

Présidence de M. Legagneur.

(Audience du 3 mai 1866.)

L'exercice illégal de la médecine, avec usurpation de titre, est un délit et non une contravention.

En conséquence, par application des articles 59 et 60 du Code pénal, un docteur en médecine peut être déclaré complice du délit d'exercice illégal de la médecine commis par un individu auquel il a prêté assistance.

Le débit de drogues médicamenteuses par un individu non muni du diplôme de pharmacien, l'annonce de remèdes secrets et la vente desdits remèdes, constituent trois contraventions distinctes, qui, quoique poursuivies simultanément, doivent donner lieu à trois amendes distinctes.

Ainsi jugé par le rejet du pourvoi des sieurs Benatti et Colandre contre un arrêt de la Cour impériale de Douai, Chambre correctionnelle, en date du 19 décembre 1865. Rapporteur, M. le conseiller de Carnières ; avocat général, conclusions conformes, M. Charrins. Plaidant, Me Hippolyte Duboy, avocat.

L'importance de cet arrêt n'échappera à aucun de nos lecteurs. Quant à nous, il corrobore notre croyance en cette pensée : que les lois qui régissent l'exercice des professions médicales sont moins impuissantes qu'on ne le dit généralement, et qu'il ne s'agirait que d'en faire une application opportune et intelligente. D'après le nouvel arrêt de la Cour de cassation, l'exercice illégal de la médecine, quand il s'accompagne d'usurpation de titre, n'est plus une contravention, mais un délit, et ce délit, le médecin le commet qui cherche à couvrir de son diplôme l'exercice illégal de la médecine par une personne dépourvue de titre.

PHARMACIE.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA PHARMACIE.

Saint-Brieuc, 22 juin 1866.

Monsieur et honoré Maître,

Je viens de lire, dans le *Bulletin de la Société de pharmacie de Bordeaux*, mois d'avril 1866, page 34, l'article suivant :

« *Jurisprudence pharmaceutique.* — Tous les journaux ont fait mention de la condamnation d'un droguiste de Saint-Brieuc à 500 fr. d'amende et aux frais, pour avoir été trouvé nanti de diverses préparations pharmaceutiques, entre autres : huile de croton, extrait de colchique, laudanum, calomel, etc. Assurément, l'application de la loi a été parfaitement faite, tant pour l'esprit que pour la lettre ; mais, avec les habitudes de la pharmacie actuelle, il serait peut-être difficile de trouver un seul droguiste qui ne soit pas pourvu d'un assortiment complet de médicaments tout faits pour répondre aux demandes de ses clients pharmaciens. Que faire dans ce cas-là ? Faut-il les punir tous ou les amnistier ? Faut-il les obliger à avoir un pharmacien, et leur donner ainsi la tentation d'ouvrir une officine avec un diplôme à gages ? Le mieux serait peut-être de ne sévir que dans le cas où il serait prouvé qu'ils ont délivré des médicaments au public. Mais est-ce le cas du droguiste de Saint-Brieuc ? »

Je répondrai d'abord à l'auteur de l'article ci-dessus que le droguiste en question avait vendu au détail et prescrit de son autorité privée des médicaments de toute espèce ; que du laudanum et autres substances portées au tableau des poisons avaient été débitées sans inscription.

Il me semble que la détention des compositions pharmaceutiques saisies chez un individu non-pharmacien devaient suffire à le faire condamner. En effet, l'article 33 de la loi du 21 germinal an XI dit : « Les épiciers et droguistes ne pourront vendre aucune préparation pharmaceutique sous peine de 500 fr. d'amende ; ils pourront continuer de faire leur commerce des drogues *simples*, sans pouvoir néanmoins en débiter au poids médicinal. » D'après la saine interprétation de la loi, il est évident que la prohibition faite aux droguistes de ne vendre *aucune* composition pharmaceutique comprend nécessairement de les tenir exposées dans leurs magasins ; qu'autrement, le but de la

loi ne serait pas atteint ; que les dispositions seraient trop faciles à éluder.

Que doit-on entendre par drogues simples ?

Toutes les matières premières, à leur état normal de commerce. Les droguistes commettent une contravention lorsqu'ils vendent en gros des drogues simples ayant subi une transformation dans leur forme extérieure. Ils ne peuvent, d'après la loi, qu'acheter et vendre en gros les matières premières telles qu'elles arrivent des pays de production.

Je reviens au droguiste de Saint-Brieuc. Après sa condamnation, il a été mis en faillite et ses drogues ont été publiquement vendues à *tous* ceux qui ont voulu en acheter.

Maintenant, voilà une de ses demoiselles qui vient d'installer une maison de droguerie ; elle prend, dit-elle dans ses prospectus, la suite des affaires de son père. Pensez-vous que cette demoiselle ait le droit de se décerner ainsi le titre de droguiste ?

Il me semble que l'autorité judiciaire devrait s'opposer à l'ouverture d'un établissement dans de semblables conditions.

Du reste, dans notre malheureux pays, la vente des médicaments ne se fait pour ainsi dire plus aujourd'hui que par l'entremise de gens se disant droguistes, vétérinaires, religieuses affiliées à une congrégation quelconque !

En vérité, je me demande souvent pourquoi on exige des études et un diplôme de celui qui veut s'établir pharmacien, puisqu'il suffit de ne pas prendre ce titre pour avoir le droit de vendre ostensiblement des médicaments de toute espèce préparés suivant le caprice du vendeur ; le Codex n'étant obligatoire que pour le pharmacien diplômé, à lui seul incombent les charges les plus lourdes, la responsabilité, l'esclavage ; en un mot, on en fait un paria au milieu de la société. Ses plaintes réitérées viennent se briser devant la force d'inertie que lui oppose l'autorité judiciaire ; il n'est même pas donné suite aux procès-verbaux dres-

sés par les inspecteurs des pharmacies. L'on répond aux réclamations que les pharmaciens doivent se porter partie civile à leurs risques et périls, s'ils veulent qu'il y ait poursuite contre les délinquants !

Je ne demande plus la promulgation d'une nouvelle loi qu'on nous promet depuis trente ans, je demanderais seulement que M. le ministre de la justice imposât à MM. les procureurs impériaux l'ordre *formel* et l'obligation de faire exécuter *sérieusement* la loi du 21 germinal an XI, que je trouve fort bonne, mais qui, malheureusement, est lettre morte.

Veuillez agréer, etc. V. Hommay.

CONCOURS POUR DES AGRÉGÉS A L'ÉCOLE DE STRASBOURG.

Par arrêté ministériel en date du 14 mai, les sujets de thèse que les candidats à l'agrégation près l'école supérieure de pharmacie de Strasbourg pourront traiter à leur choix sont arrêtés de la manière suivante :

Section de physique et de pharmacie. — 1° Mouvements de chaleur qui se manifestent pendant l'action chimique, soit par la combinaison, soit par la dissociation des corps; comment on les mesure, quelles conséquences on en tire; — 2° Analyse spectrale et ses applications; — 3° Opium : ses variétés commerciales; principes immédiats qu'il contient; son analyse.

Section de chimie et de toxicologie. — 1° Des fermentations et des ferments; — 2° De l'emploi du microscope dans les analyses chimiques et spécialement dans les analyses médico-légales; — 3° Analyse des urines, des dépôts urinaires, des gravelles et des calculs urinaires.

THÉRAPEUTIQUE.

LA RHIGOLÈNE, NOUVEL ANESTHÉSIQUE LOCAL.

Dès que l'on apprit en Amérique les succès du docteur Richardson, obtenant par la vaporation de l'éther réduit à une température de 6° F. au-dessus de zéro, une anesthésie locale assez intense pour permettre de pratiquer sans douleur les plus graves opérations chirurgicales, le professeur Bigelow, de Boston, s'occupa activement de chercher un agent supérieur à cet effet. Il croit l'avoir trouvé dans un des nombreux produits multiples de la distillation du pétrole, déjà employés dans ce but. Telles sont la bansolène, la kérosène, la kérosolène, la gazolène dont le degré de volatilité fait toute la différence. Par une communication du 9 avril à la *Medical Society,* il en a fait connaître un nouveau : la rhigolène, ainsi nommée de l'étymologie ριγοσ, extrême froid, avec la terminaison euphonique de ses congénères. Celui-ci bout à 70° F. ou 38° C., c'est-à-dire qu'il est le plus volatil de ces produits hydrocarbonés obtenus jusqu'ici. Le mercure en est abaissé, déprimé, à 19° F. au-dessous de zéro, complétement privé d'oxygène, il est aussi le plus léger des liquides connus. Sa gravité spécifique n'est que de 0.625, tandis que celle de la kérosolène, employée récemment à cet effet par le professeur Simpson, est de 0.633 et ne bout qu'à 90° F. ou 58° C. Son extrême volatilité donne lieu à un refroidissement subit et des plus intenses capable de congeler la peau en cinq à dix sesecondes. Si ce n'était la glace qui entoure aussitôt la boule du thermomètre, une plus basse température pourrait sans doute être produite avec le pulvérisateur ordinaire sans que les tubes concentriques de l'appareil du docteur Richardson soient nécessaires à cet effet.

M. Bigelow emploie simplement un flacon à travers le bouchon duquel passe un tube en métal auquel est adapté, à angle droit et à quelque distance du col, le tube à air sans que l'air soit admis dans la bouteille comme dans le *Sprays producer*. La rhigolène s'évapore par la seule chaleur de la main tenant le flacon ; elle suffit à le vider promptement et l'on obtient facilement ainsi jusqu'à 15° au-dessous de zéro. Telle est sa volatilité que les flacons doivent être soigneusement bouchés pour en prévenir l'évaporation et lui conserver toutes ses propriétés. Il en conclut que l'usage en est aussi bien supérieur à l'éther qui ne bout qu'à 96° F. par sa plus grande rapidité d'action, son bas prix et son défaut d'odeur. Mais jusqu'ici aucune expérience n'est relatée à l'appui, et l'extrême inflammabilité de ce liquide sera toujours un obstacle à son emploi, à sa vulgarisation. En tout cas, des effets comparatifs sont indispensables pour en montrer la supériorité. Nous les attendrons pour le juger définitivement. (*Boston med. and surg. Journ.*, avril.) P. G.

DU GAZ OXYDE NITREUX COMME ANESTHÉSIQUE.

Il résulte de trois opérations faites par le docteur Carnochau, sous l'influence du gaz nitreux, que cet agent possède des propriétés anesthésiques analogues à celles de l'éther et du chloroforme. La première fut pratiquée sur une dame de faible constitution et amenée par la maladie à un grand état de débilité. Au bout de trente-cinq secondes d'inhalation, elle tomba dans un profond sommeil anesthésique ; elle resta insensible pendant soixante minutes consécutives, et, en quatre secondes, elle reprit connaissance sans nausées, sans vomissements et sans malaise, comme cela arrive avec le chloroforme ou l'éther sulfurique.

La seconde expérience fut faite pendant deux grandes opéra-

tions (amputations de jambes). Le temps employé à produire l'anesthésie sur le premier patient, qui était un homme adulte, mais faible, fut de quarante-cinq secondes ; il se réveilla sans nausées ni mauvais symptômes, au bout de deux minutes et quart.

La troisième opération fut pratiquée sur un homme de trente ans environ. Le temps consacré à l'inhalation, l'opération et le réveil fut de dix minutes ; le gaz, comme chez les autres, avait produit l'anesthésie complète et un réveil sans suites fâcheuses.

Le docteur Carnochau n'hésite pas à affirmer que dans les petites opérations l'oxyde nitreux est un anesthésique supérieur au chloroforme et à l'éther ; il invoque, à l'appui de cette assertion, une considération qui, heureusement, n'est que secondaire : il croit voir un rapprochement dans la constitution chimique du gaz nitreux et de l'air atmosphérique, et un motif suffisant pour expliquer l'action bienfaisante de l'agent susdit. Il revendique d'ailleurs la priorité dans l'emploi d'un gaz comme anesthésique.

DES INJECTIONS SOUS-CUTANÉES. — RÈGLES POUR EN PRÉVENIR LES DANGERS.

A propos des dangers des *injections sous-cutanées*, le professeur docteur Nussbaum (de Munich) a envoyé à un journal médical de cette ville les lignes suivantes : « ... Les injections sous-cutanées se comptent par milliers, et moi-même j'ai déjà pratiqué quelques mille injections de morphine. Rien qu'à moi-même, sujet depuis des années à une céphalalgie rebelle, j'ai fait plus de deux mille injections de morphine, souvent 3 et 5 grains par jour. Mais, il y a quelques mois, je fis une terrible expérience, et cela trois fois sur moi-même, trois fois chez mes malades. Il arriva que la pointe de la seringue à injection pénétra dans l'*intérieur d'une veine sous-cutanée*, et qu'ainsi la

solution de morphine entra *directement* dans le sang. La première fois, c'était sur moi-même. La solution composée de 2 grains d'acétate de morphine pour 1 gramme d'eau, pénétra dans une veine sous-cutanée des parois abdominales : en moins de quelques minutes, je me crus mort. Une forte piqûre et brûlure traversa en quelques secondes toute la peau, comme un éclair, depuis la tête jusqu'à la plante des pieds ; je sentis sur la langue un goût de vinaigre très-prononcé ; la face devint d'un rouge foncé, presque de la coloration naturelle des lèvres ; puis, environ quatre secondes après l'injection, j'eus des bourdonnements dans les oreilles, des étincelles devant les yeux, et j'éprouvai de violentes douleurs dans toute l'étendue du cuir chevelu ; alors brûlure, démangeaisons et goût de vinaigre avaient diminué. Mais de tous les symptômes, celui qui me fut le plus pénible, ce furent des battements de cœur extraordinairement violents et précipités. Chez aucun malade je n'ai jamais senti un pouls pareil : il battait 160 à 180 fois. Les carotides n'avaient pas le temps de se contracter, elles étaient là des deux côtés du cou comme deux cordons épais, durs et tremblotants. Avec cela je ressentais si fort les contractions du cœur, que j'avais l'impression comme si la cage thoracique allait se fendre, le tympan éclater, les globes oculaires être chassés de leur orbite à chaque pulsation. Avec des parois un peu cassantes, certainement des vaisseaux se seraient rompus. Cet état d'angoisse épouvantable, pendant lequel la respiration fut également gênée, dura chez moi pour la première fois environ huit minutes. Puis survint une pâleur cadavéreuse de la face, qui dura une heure, tandis que la violente céphalalgie avait déjà bien diminué au bout de quinze minutes. La connaissance resta pleine et entière ; je pus aussi, quoique avec peine, me tenir debout et parler. Le froid, sous forme de lavages, irrigations et lotions, se montra chez moi très-efficace. De toute la

scène il ne resta plus la moindre trace après deux heures. Les deux autres accidents qui survinrent chez moi plus tard furent en tout semblables, mais bien moins intenses, parce que la quantité de solution injectée fut aussi bien moindre. Averti par cette expérience, je pratiquai depuis les injections avec beaucoup de lenteur, et comme les symptômes arrivent avec une rapidité foudroyante, je puis de suite cesser et même pomper en arrière et retirer une partie du liquide avec le sang ; j'ai pu depuis me convaincre de l'efficacité de cette manipulation. Dans trois cas où j'avais fait de ces injections à des malades, les accidents furent même encore plus sérieux ; car ils perdirent en partie connaissance et eurent des convulsions. Mais je n'ai, chez aucun, pu constater d'effet fâcheux consécutif. Je conclus donc en donnant comme règle : *d'injecter avec beaucoup de lenteur, et dès l'apparition de quelque symptôme, de pomper immédiatement en arrière*. Cette expérience prouve une fois de plus quelle énorme différence existe au point de vue de l'action d'une même substance, suivant qu'elle arrive d'abord dans les mailles du tissu cellulaire ou qu'elle pénètre dans le sang directement. » (*Medizinische Neuigkeiten*, 1865, n° 39.)

LES TRICHINES.

L'attention publique a été récemment appelée sur la trichinose, et l'on a affirmé qu'aucun cas de cette affection n'avait encore été observé en France. Cette assertion n'est pas exacte. Au mois de décembre 1861, un cas de trichinose a été constaté à Strasbourg. Un étudiant qui disséquait le cadavre d'une femme s'aperçut que les muscles étaient criblés de corpuscules blanchâtres; étonné de ce fait, il le signale à l'attention de M. Kœberlé, alors chef des travaux anatomiques de la Faculté. Cet habile observateur examine ces coques blanchâtres et y découvre

des trichines. Tous les muscles, moins ceux du cœur, étaient farcis d'une infinité de corpuscules blancs, qui étaient surtout nombreux dans les muscles les plus actifs, tels que les fléchisseurs du bras et de l'avant-bras, le deltoïde et les muscles du cou. Quand on faisait éclater ces coques, il en sortait un petit ver nématoïde, plus ou moins enroulé sur lui-même et d'une longueur d'un millimètre. M. Kœberlé a fait la démonstration publique de ces trichines à la Société de médecine de Strasbourg, dans sa séance du 9 janvier 1862. Rien pendant la vie n'avait fait soupçonner la trichinose ; la malade dont on ignorait les antécédents et qui était probablement une étrangère, avait succombé à l'hôpital civil, dans le service de M. le professeur Wieger, à une carie des vertèbres avec compression de la moelle. La trichinose d'ailleurs était en voie de guérison; les trichines étaient fortement enkystées. M. Kœberlé a introduit de ces trichines dans l'estomac de quelques lapins et d'un cochon de lait. La trichinose s'est reproduite avec beaucoup d'intensité chez ces animaux, notamment chez le jeune porc. Inutile de dire que la chair de ces animaux a été détruite, pour empêcher toute propagation de la maladie.

Cette question de la trichinose, qui a semblé nouvelle à cause de l'émotion publique qu'elle vient d'exciter, a déjà été à Strasbourg l'objet de travaux intéressants : nous citerons entre autres un important mémoire de M. Kestner, publié en 1864, et une thèse très-complète, soutenue par M. Dengler, le 11 décembre 1863, devant la Faculté de médecine. Nous devons dire que le cas de trichinose observé à Strasbourg est resté isolé ; qu'on n'a jamais rencontré de trichines dans les porcs en assez grand nombre qui ont été examinés, et que d'ailleurs la manière dont la charcuterie est préparée dans notre ville est de nature à empêcher tout accident.

« Dans certains de nos faubourgs habités par de nombreux

Alsaciens, on mange beaucoup de porc cru, » dit un des rédacteurs des *Archives générales de médecine* (mars 1866, p. 376). Il est assez singulier que les Alsaciens prennent à Paris une habitude qu'ils n'ont pas dans leur pays. Il est probable que notre confrère parisien a confondu des régions très-éloignées des barrières, le fond de la Saxe, avec les provinces françaises des bords du Rhin. (*Gazette médicale de Strasbourg.*)

APPAREIL INAMOVIBLE AU VERRE LIQUIDE.

M. le docteur Schuh, de Vienne, a proposé, l'année dernière, un nouvel appareil inamovible qui est très-employé en Italie. C'est un appareil construit avec des bandes enduites de ce que les Allemands appellent le verre liquide.

Cette substance, appelée aussi verre fusible de Fuchs, est le sel connu en chimie sous le nom de silicate de potasse. Soluble dans l'eau chaude, elle ne se dissout pas dans l'eau froide.

Pour appliquer le bandage, on place de la ouate autour du membre que l'on veut immobiliser; on entoure le tout avec une bande sur laquelle on a étendu une solution de silicate d'alumine du commerce, évaporé en consistance sirupeuse. On laisse sécher.

Cet appareil se durcit très-promptement, en moins de cinq minutes.

Il est très-solide et imperméable.

Il peut s'enlever très-facilement en le faisant immerger dans l'eau chaude.

Il est très-économique.

Le docteur A. Minich, de Venise, s'est servi de ce moyen de contention; il dit que le verre fusible sèche moins vite que le plâtre.

C'est là un enseignement. Reste à savoir quelle est la résis-

tance du bandage. C'est ce que nous apprendront les expériences faites en France.

HYGIÈNE PUBLIQUE.

MOYEN DE DÉSINFECTER ET DE DÉTRUIRE LES ODEURS.

M. le docteur J. H. Barker résume ainsi, sous forme de préceptes, plusieurs expériences concluantes relatives à des questions d'hygiène et de salubrité :

1° Pour aération de chambre de malade, l'air circulant librement est tout ce qu'il y a de mieux lorsqu'il est possible de maintenir l'uniformité de température ;

2° Pour obtenir une désinfection rapide, le chlore est, de tous les agents connus, le plus efficace ;

3° L'emploi de l'ozone permet de compter sur une action désinfectante continue ;

4° A défaut d'ozone, ce qu'on peut prendre de mieux, c'est de l'iode qu'on expose à l'air sous forme solide ;

5° Pour désinfecter des matières liquides ou demi-liquides en voie de décomposition, l'iode doit être encore préconisé, mais cette fois sous forme de teinture ;

6° Pour désinfecter des corps solides, tout en ménageant leur conservation, on emploiera de préférence un mélange de sciure de bois et de chlorure ou de sulfate de zinc en poudre ; on obtiendra de moins bons résultats avec de la sciure et de l'acide carbonique ; enfin les cendres de bois pourront être employées quand on n'aura rien de mieux à sa disposition ;

7° Pour purifier et désinfecter des vêtements, il convient de les soumettre à une température de 212° Fahrenheit (près de 101 centigrades) ;

8° Pour désinfecter des matières dont la conservation n'est

pas essentielle, il faut les exposer à la chaleur jusqu'à ce qu'elles se désorganisent.

INSTRUCTION SUR LA MANIÈRE D'APPLIQUER LA THÉRAPEUTIQUE SULFITIQUE AUX ÉPIZOOTIES, ET PRINCIPALEMENT A LA FIÈVRE APHTHEUSE ÉPIZOOTIQUE, A LA FIÈVRE CHARBONNEUSE ET AU TYPHUS DES BÊTES BOVINES.

Par M. le docteur G. Polli. (Traduit par J.-B. Derache.)

Le principe pathologique qui a donné naissance à la *thérapeutique sulfitique*, consiste à admettre, comme cause principale des épizooties, une altération du sang due à l'introduction ou au développement d'un *ferment morbifique* particulier dans ce liquide. La dyscrasie qui en est la conséquence et contre laquelle réagissent les fonctions animales et le travail nutritif, engendre la maladie. Le traitement doit avoir pour but d'arrêter cette décomposition du sang; la prophylaxie, de prévenir celle-ci. Pour atteindre ce but, il faut employer un remède que l'économie animale tolère sans inconvénient, même à grande dose, qui soit capable de rendre l'organisme réfractaire à l'influence des ferments morbides et qui, en arrêtant les effets de ceux-ci, permette à l'économie d'accomplir les éliminations indispensables au rétablissement de la santé. Ce remède nous est offert par la combinaison de l'*acide sulfureux* avec des bases alcalines et terreuses. Le *sulfite de soude*, à cause de sa solubilité et de son bas prix, est le plus convenable pour le traitement curatif; l'*hyposulfite de soude*, qui par son passage dans l'organisme s'oxyde et se convertit en sulfite, convient mieux comme prophylactique (1).

---

(1) Les raisons pathologiques et thérapeutiques sur lesquelles nous nous basons pour prescrire l'usage des sulfites et des hyposulfites dans les maladies contagieuses et infectieuses, et l'exposé de leur mode d'action pathologique et clinique, ont été développés

Traitement préservatif. — Lorsqu'un troupeau (bœufs, moutons, etc.) en bonne santé se trouve dans le voisinage d'un bétail déjà malade, et qu'il y a lieu de craindre l'invasion du mal par contact direct ou indirect, on soumettra ces animaux au traitement préservatif de la manière suivante :

On dissout 100 grammes d'hyposulfite de soude dans 1 litre d'eau, par tête de bétail : on ajoute 20 à 30 grammes de sel de cuisine, qui rend la boisson plus appétissante et en augmente l'action. Cette solution mise dans une bouteille est administrée en deux fois, soir et matin.

Si le remède est préparé avec de la farine sous forme de bols, on en donne matin et soir la même quantité, en faisant, dans ce cas, de suite après boire à l'animal quelques litres d'eau. — Entre la prise du remède et celle du repas, on laisse s'écouler une heure, et du repas à l'administration de la seconde dose, deux heures au moins.

Ce traitement se continue tant que l'épizootie règne aux environs et jusqu'à ce que tout danger de la voir se propager à l'étable saine ait disparu.

Les animaux traités par l'hyposulfite de soude pendant plusieurs jours, présentent-ils un dévoiement trop prononcé, il faut supprimer jour à autre la moitié de la dose du matin ; car ce remède ne doit pas agir en qualité de purgatif : son action est due à l'absorption et à sa pénétration dans le sang qui l'introduit dans toute l'économie, à laquelle il donne la propriété de résister aux ferments morbifiques.

Pour les moutons, les chèvres et les porcs, la dose prescrite pour les bœufs pourra être réduite à un tiers, soit 20 grammes d'hyposulfite le matin, et 20 grammes le soir, sous forme de

---

dans un mémoire publié par l'Institut lombard royal des sciences et lettres, sous ce titre : *Delle malattie da fermento morbifico e del loro trattamento. Parte teorica* (1860), *parte clinica* (1862).

boisson ou de bol. On y ajoutera un peu de sel commun, chaque fois que cette addition sera nécessaire pour rendre la substance plus agréable à prendre.

En même temps qu'on emploie ce traitement à l'intérieur, on doit faire observer la plus grande propreté dans les étables ou bergeries; on prescrira de l'eau très-pure pour les breuvages, l'aérage fréquent des locaux et des aliments choisis.

Traitement curatif. — Quand l'épizootie fait invasion dans une étable, on continue le traitement prophylactique pour toutes les bêtes encore indemnes, et on soumet les bêtes malades au traitement par le sulfite de soude.

Pour les bœufs, la dose sera de 100 à 150 grammes de sulfite de soude dissous dans 1 litre d'eau avec 50 grammes de sel commun; l'administration du remède a lieu en deux fois (matin et soir) sous forme de breuvage ou de bols préparés avec de la farine. On laisse une heure d'intervalle entre l'administration de ce médicament et le repas à venir, et seulement deux heures après celui-ci on fera prendre une nouvelle dose.

La plus grande propreté dans l'étable, le renouvellement fréquent de la litière, la pureté de l'eau et la ventilation sont indispensables pour la réussite du traitement.

Dans l'aphthe épizootique, on lotionne fréquemment les pustules et les ulcérations subséquentes des lèvres, de la bouche, de la langue, des mamelles et des pieds, avec une étoupade imprégnée d'une solution fraîche d'une partie de sulfite de soude dans 10 parties d'eau.

Il en est de même pour les ulcères qui sont le résultat de la fièvre charbonneuse et du typhus des bêtes à cornes.

La meilleure lotion et la plus utile application détergente, en temps d'épizootie, quand les chairs ont encore l'aspect d'une plaie récente, c'est une solution concentrée de sulfite de soude dans la proportion de 1 partie de sel sulfureux pour 6 d'eau.

Si l'animal, à cause de la gravité du mal et des lésions de la bouche, se refuse à boire la solution sulfitique, on lui administre en lavement la même préparation en augmentant la dose de sel d'un tiers ou d'un quart et doublant la quantité d'eau pour chaque clystère; on administre cette dose en quatre fois pour qu'elle puisse être conservée et absorbée, sans toutefois occasionner de dévoiement.

Il faut avoir soin, pendant que l'animal est soumis à cette médication, d'interdire rigoureusement l'usage de substances acides (jus de limon, vin, crême de tartre, etc.).

La dose de sulfite de soude pour les petits animaux doit être réduite en proportion, soit 30 à 40 grammes par jour, en deux fois : elle sera employée d'après les mêmes règles. Si l'administration du breuvage était impossible par l'estomac, à cause de la gravité de la maladie ou des lésions de la bouche et les parties environnantes, on l'introduirait aussi chez ces animaux par la voie rectale, sous forme de clystère en doublant la quantité d'eau et en ajoutant un tiers de sel.

— Les excréments des animaux soumis à l'usage des sulfites et des hyposulfites exhalent beaucoup d'hydrogène sulfuré et répandent une odeur d'œufs pourris; celle-ci est désagréable, il est vrai, mais non nuisible. Elle peut même être regardée comme bienfaisante et dépurative pour l'étable, puisqu'une partie des principes sulfureux, dégagés de la sorte, pénètrent encore par les voies respiratoires, où ils donnent lieu à la formation d'acide sulfureux et de sulfites.

Si les serviteurs en étaient fortement incommodés, on pourrait en diminuer l'impression désagréable en aérant davantage les locaux ou en faisant une ou deux fumigations de chlore dans les vingt-quatre heures; par ce moyen on fait disparaître immédiatement le gaz acide sulfhydrique répandu dans l'étable : il suffit pour cela de mettre dans un vase de terre cuite 500 grammes

de chlorure de chaux délayés dans 1 litre d'eau, puis environ le tiers de son poids d'acide sulfurique. Le gaz qui se dégage immédiatement, imprègne l'air ambiant et le purifie en lui enlevant l'hydrogène sulfuré qui se décompose directement.

Quand l'épizootie menace de durer pendant quelque temps, on est obligé de prolonger longtemps le traitement prophylactique : on n'a rien à craindre pour le lait ou la viande des animaux soumis au traitement par l'hyposulfite de soude, car cette substance les améliore et fait qu'ils résistent mieux à la décomposition ordinaire. Ainsi, le lait des vaches qui prennent de l'hyposulfite peut, toutes circonstances égales d'ailleurs, rester plus longtemps frais et exempt d'altération, car il arrive plus lentement à maturité, surtout pendant la saison des chaleurs. Le lait qu'on destine à la confection des fromages exige seulement une quantité de présure un peu plus forte que de coutume.

La chair des bœufs abattus et celle des moutons, chèvres et porcs qui ont absorbé des hyposulfites, se conserve plus longtemps fraîche et à l'abri de la putréfaction, à conditions égales, que celle des animaux qui n'ont pas subi ce traitement.

Remarque. — L'aphthe épizootique, la fièvre charbonneuse et le typhus des bêtes bovines sont des maladies qui diffèrent entre elles par leur spécificité étiologique, et conséquemment par le caractère et le degré des altérations qui surviennent dans l'économie. Mais comme le traitement par les sulfites n'a pas pour effet de détruire la cause ou le ferment morbide (ces remèdes ne peuvent déployer la même efficacité en présence de causes très-diverses), mais bien de rendre, par une action catalytique, les organes qui composent l'économie animale inattaquables par les germes morbides, il devient facile de comprendre peut-être l'utilité des sulfites contre ces affections épizootiques différentes et contre d'autres maladies qui sont caractérisées par une fermentation morbide.

La diversité de nature de la puissance nosogène, sa virulence plus ou moins puissante et les prédispositions variables des animaux à en ressentir les influences morbides, devront faire modifier prudemment, suivant les circonstances, l'activité du traitement préventif ou curatif; en d'autres termes, on pourra, soit pendant la prophylaxie, soit pendant le traitement curatif, élever ou diminuer la dose des sulfites; en prenant pour point de départ la posologie moyenne prescrite pour obtenir la guérison, on introduira dans le torrent circulatoire par l'orifice buccal ou anal, la quantité exigée par le degré d'énergie de la puissance morbide qu'on veut combattre.

Dans cette modification éventuelle du traitement, il faudra avoir présent à l'esprit que l'hyposulfite de soude purge beaucoup plus facilement que le sulfite; que, dans les infections du sang, la muqueuse gastro-intestinale a une tendance plus ou moins prononcée aux hypersécrétions (diarrhée ou dysenterie éliminatrice); et que, s'il est nécessaire de faire séjourner dans le corps de l'animal la potion ou l'injection de sulfite pendant un laps de temps suffisant à son absorption par le sang, il conviendra souvent de préférer à la simple solution dans l'eau une décoction mucilagineuse ou féculente (par exemple, du son de froment, de la dextrine) ou mieux encore une décoction narcotique, décocté de têtes de pavots (1).

(Extrait du *Bolletino industriale del regno d'Italia, publicazione uffiziale del ministero d'agricoltura, industria e commercio.*)

MOYEN PRÉSERVATIF CONTRE LA PESTE DU BÉTAIL.

La peste ayant éclaté dans la forêt de Cadzon, parmi le fameux

(1) 50 grammes de têtes de pavots concassées et bouillies dans 1 litre d'eau offrent, dans ce cas, le meilleur excipient du sulfite ou de l'hyposulfite de soude à administrer.

troupeau de bêtes à cornes sauvages appartenant au duc de Hamilton, ce seigneur eut l'idée de faire descendre ses troupeaux dans ses mines à charbon, où ils paraissent jouir d'une complète immunité, tandis que la contagion continue ses ravages au-dessus d'eux.

CHRONIQUE INDUSTRIELLE.

Par M. A. Chevallier fils.

PAPIER-POUDRE.

On vient d'inventer en Angleterre un papier-poudre destiné à remplacer la poudre à canon. Ce papier est imprégné d'une substance chimique dans laquelle il entre du chlorate, du nitrate, du prussiate et du chromate de potasse, du charbon de bois en poudre et un peu d'amidon. Il est enroulé en forme de cartouche, de la longueur et du diamètre que l'on désire. La fabrication n'offre, dit-on, aucun danger; il ne peut faire explosion qu'au contact du feu, ne laisse aucun résidu graisseux à l'intérieur des canons, fait moins de fumée, produit moins de recul, et est moins sujet à l'humidité que la poudre à canon.

Les essais de ce papier-poudre ont donné de bons résultats. Six coups de pistolet ont été tirés avec une charge de 97 centigrammes de poudre à canon, et la balle a donné une pénétration moyenne de 1 1/16 dans une planche en bois de $0^m,076$ d'épaisseur; six autres coups ont été tirés avec une charge de 64 centigrammes de papier-poudre, et la pénétration a été de 5/16 plus grande. A une distance de 26 mètres, un pistolet du calibre de 54, chargé avec 76 centigrammes de papier-poudre, a traversé cette même planche de part en part. L'inventeur espère arriver à fabriquer son papier-poudre à meilleur marché que la poudre à canon ordinaire.

GLACES ET MIROIRS PLATINÉS.

Procédé de MM. Creswell et Tavernier.

Lorsqu'un de ces métaux, cuivre, argent, or, platine, voire même étain, nickel, cobalt, se dépose lentement et à l'état pulvérulent sur une surface unie et inerte ; il y adhère avec une intensité telle qu'il est possible d'imprimer le poli à la couche métallique sans le détériorer : on peut, en un mot, obtenir sur verre ou sur tout autre support aussi favorable un miroir métallique. On sait quel parti scientifique M. L. Foucault a su tirer des miroirs argentés. Si les miroirs platinés ne sont pas appelés à un aussi grand succès, vu la différence des pouvoirs réflecteurs des deux métaux, ils pourront néanmoins remplir un rôle industriel assez intéressant.

Les glaces et miroirs à amalgame d'étain règnent encore dans l'industrie ; éliminer de la pratique un procédé dont le mercure forme la base, est à la fois humanitaire et économique ; car si le métal nuit à l'ouvrier, la combinaison dans laquelle on l'engage est peu stable. Il faut donc encourager les méthodes de fabrication de glaces métalliques ; c'est pourquoi nous parlons ici du procédé de MM. Creswell et Tavernier, qui nous semble très-pratique, peut-être même plus que celui d'argenture.

La préparation chimique est très-simple. Le chlorure de platine, parfaitement sec, forme avec l'essence de lavande un liquide contenant du platine dissous : cette dissolution est douée des mêmes principes que celle aurifère employée par MM. Dutertre frères pour leur procédé de dorure sur porcelaine. L'essence du liquide platinifère, déposé sur le verre, et soumis à l'action de la chaleur, se volatilise en abandonnant, sans bouillons ni coulures, une poussière métallique d'épaisseur régulière et très-brillante, faisant directement miroir en étant très-adhérente au

verre, si la température de cuisson a été suffisamment élevée et le fondant convenablement choisi. — Un caractère particulier de ces miroirs, c'est que les verres ainsi platinisés forment à la fois *miroirs* quand on les regarde de face, et *transparents* quand ils sont traversés par la lumière du jour.

On peut, dès lors, les fixer comme vitres opaques et voir au travers ce qui se passe dehors sans être aperçu.

Quelques détails de fabrication. — Les verres, simples ou doubles, sont polis sur une seule face. — La dissolution de platine est ainsi composée :

Platine (bien lavé).....	100
Acide azotique.....	400
Acide chlorhydrique.....	1000

On évapore, à sec, et sur bain de sable, pour ne pas décomposer le chlorure de platine ; on broie le sel sur un plan de verre en le mélangeant avec 1,400 gr. d'essence de lavande : la masse liquide est abandonnée au repos dans un vase à fond plat, puis décantée. Le liquide résultant doit marquer 5 degrés au pèse-acide ; c'est lui que l'on étend sur la glace à préparer, avec un fondant constitué dans ces proportions :

Litharge.....	25
Nitrate de plomb.....	25
Essence de lavande.....	10

La glace est passée au feu de moufle ; reste le travail relatif au poli.

INDUSTRIE SAVONNIÈRE A MARSEILLE.

L'industrie des savons a été une des causes principales de la grandeur et de la prospérité de Marseille ; elle a engendré les perfectionnements dans l'industrie des produits chimiques et dans l'industrie mécanique de l'huilerie.

Ces trois grandes fabrications alimentent la population ou-

vrière et la marine marchande de la grande cité, et mettent en œuvre les quantités suivantes de matières premières :

Graines oléagineuses.....	1.200.000	quintaux mét.
Huiles d'olive ou de res-ences..	150.000	—
Soufre brut.....	250.000	—
Soude factice.....	425.000	—
Nitrate.....	29.000	—
Sel marin.....	165.000	—
Houille.....	200.000	tonneaux.

On compte à Marseille soixante-deux usines à savon parfaitement outillées et en pleine activité.

On admet en général un rendement de 159 kilogr. de savon par hectolitre d'huile d'olive ou de graines mises en fabrication.

SOIE MARINE.

La nature, en frappant par des épidémies certains de nos produits, semble se complaire à en faire découvrir d'autres propres à les remplacer.

La maladie des vers à soie fait craindre le renchérissement de cet article. Or, voici une découverte inattendue, appelée à suppléer en partie cet objet, et, qui le croirait? c'est l'Océan qui nous l'offre.

M. Joly, chimiste à La Rochelle, en examinant les œufs de certains poissons, a découvert que leur enveloppe extérieure est formée d'un tissu très-serré, composé d'une infinité de filaments délicats, qui s'enlèvent et se séparent facilement. Une fois écharpillés, ils possèdent l'apparence, la couleur et la finesse de la soie produite par le cocon, et peuvent sans peine servir à faire des tissus analogues à la soie ou à la bourre de soie.

Ces œufs mesurent 25 centimètres de long sur 13 de large et pèsent 240 grammes; l'intérieur renferme un blanc qui pourrait être utilisé dans l'impression des étoffes, et un jaune verdâtre.

Les personnes familiarisées avec la fabrication des tissus sauront certainement tirer un bon parti de ce nouveau produit.

Les côtes de l'Océan en fourniront en abondance, et, selon l'assurance des pêcheurs dieppois présents à la Rochelle, la Manche fournirait une abondante récolte.

PAPIER D'EMBALLAGE IMPERMÉABLE.

On vient de faire en Allemagne des essais pour la fabrication d'un papier d'emballage imperméable par un procédé nouveau.

On fait dissoudre d'une part 680 grammes 40 centigr. de savon blanc dans un litre d'eau; on fait dissoudre d'autre part, dans un litre d'eau, 56 grammes 70 centigr. de gomme arabique avec 170 grammes de colle.

On mélange les deux solutions, on fait chauffer le mélange, on trempe dans le liquide le papier, puis on le passe entre deux rouleaux, et on le fait sécher; à défaut de rouleaux, on suspend le papier pour l'égoutter, ou bien on le passe entre deux feuilles de papier sec; puis on le fait sécher à une douce température.

LES INSECTES QUI PÉNÈTRENT LES BOUCHONS.

A la dernière réunion de la Société entomologique de Londres, M. Jenner Weir appela l'attention sur quelques larves d'insectes appartenant probablement, d'après l'auteur, à l'espèce *Ténébrio*, et que l'on avait trouvées dans des bouchons de bouteilles de vin d'Oporto. Ces larves avaient causé bien du mal, ayant perforé les bouchons si complétement que le vin s'est échappé des bouteilles. Heureusement que la cause de ces accidents est connue : l'auteur avait employé, dans sa cave, du son au lieu de sciure de bois pour séparer les bouteilles. A cette occasion, M. Saunders relate le fait suivant : Il y a quelques temps l'on versait à l'entrepôt de Londres une cargaison de

peaux infestée par des larves du *dermester lardarius ;* ces larves se sont portées en grand nombre sur un tas de bouchons neufs qu'elles ont dévoré de façon à en rendre la vente impossible.

MORTIER IMPÉNÉTRABLE A L'EAU.

Le mortier préparé de sable et de chaux acquiert plus de solidité en y mêlant du charbon de terre réduit en poudre; mais cette poudre est surtout recommandable pour le mortier fait de ciment et de chaux, et s'emploie dans les murs que l'on veut élever dans l'eau, ou qui sont exposés à l'eau, puisqu'elle leur donne une plus grande solidité et les rend imperméables. — Voici le mélange nécessaire :

On prend deux portions de ciment pulvérisé, une de charbon de terre bien réduit en poudre, et une portion et demie de chaux détrempée. Ces portions sont d'abord mêlées ensemble, et ensuite bien remuées dans l'eau. Le mortier ou la pâte qui provient de ce mélange durcit successivement et résiste absolument à l'action de l'eau.

ENGRAIS DE COLLE FORTE.

Recette à essayer pour activer la végétation des arbres fruitiers, surtout en plantant, et quand les arbres très-vieux s'éteignent. Il s'agit de faire dissoudre 500 grammes de colle ordinaire dans 50 litres d'eau, et de se servir de la gelée ainsi produite, et allongée d'eau au besoin, pour arroser, tous les deux ans, au-dessus de l'extrémité des racines des arbres, c'est-à-dire à la distance de la tige où l'on suppose que les spongioles se trouvent.

NOUVEAU PAPIER DE MATIÈRE PREMIÈRE.

M. Cannisade a pris un brevet en France pour la fabrication

du papier de racines de luzerne. Quand elles sont sèches et pilées, elles laissent voir des milliers de fibres très-blanches qui forment une excellente pulpe pour les fabricants de papier, et qui peut être substituée avec grand avantage aux chiffons. Les trois espèces de luzerne, *medicago media*, *medicago falcata*, *medicago maculata*, produisent également de bonnes racines pour l'usage des fabricants de papier. M. Rabourdin, chimiste-agriculteur, dit que le mois de décembre est le meilleur moment pour arracher les racines de la plante. La terre est alors humide, et une grande partie des racines peut être aisément enlevée. Dans les mois de janvier et de février suivants, on peut passer la charrue sur le champ, et le reste vient alors à la surface. Les racines sont alors nettoyées et vendues aux fabricants de papier. La pulpe produite est, dit-on, égale à celle que produisent ordinairement les chiffons. Les racines sont d'abord pressées entre deux rouleaux, pour les ouvrir, et, quand elles sont sufffisamment déchirées et séchées, on les laisse tremper dans une eau courante pendant quinze jours ou trois semaines. La pulpe, en outre de la fibre pour le papier, produit un sel de soude et une matière colorante appelée luzernie par l'inventeur. On a calculé que la France produit annuellement 75 millions de kilogr. de papier dont un septième est exporté, ce qui n'en laisse pas plus de 2 kilogr. par habitant. On peut donc conclure que cette production de papier prendrait un accroissement considérable si la matière brute était moins chère.

Il faut une partie et quart de chiffons pour en faire une de papier. Les chiffons sont activement recherchés par tous les peuples qui fabriquent du papier, et cette concurrence fait que les chiffons sont rares et chers. M. Lafon de Caudaval considère que l'*arundo festucoïdes*, qui croît abondamment dans les vastes contrées de l'Algérie, pourrait être beaucoup mieux utilisé qu'il ne l'est pour la fabrication du papier. 20 ou 30 millions d'hec-

tares au moins sont couverts de cette plante. Dès que les chiffons prennent une valeur de 279 à 300 fr. le tonneau, la pulpe faite avec cette plante sauvage peut être avantageusement vendue à un tiers meilleur marché. Le docteur O'Reilhe, faisant allusion à l'emploi que les anciens faisaient de cette plante, pense que le papier fait avec cette pulpe n'aurait pas de consistance; mais M. Lafon réfute cette objection en présentant un papier fait avec, qui est dur et offre une grande résistance.

DESTRUCTION DES FOURMILIÈRES.

Prenez du sable bien fin et très-sec, de préférence du sable de grès, lorsque vous pouvez vous en procurer; versez ce sable, au moyen d'un arrosoir de jardin, doucement et très-lentement sur la fourmilière pour bien le faire pénétrer dans les innombrables sinuosités et porosités de celle-ci. Lorsqu'elle est de cette façon couverte de 5 centimètres de sable au moins, ce qui occasionne l'emploi de 25 litres environ, et si vous avez soin de n'opérer que le soir, alors que toutes les fourmis sont rentrées au logis, leur destruction est complète, car pas une n'en sortira.

(M. Urbain Mireux, dans *la Culture.*)

COLLE A LA GUTTA-PERCHA ET AU SULFURE DE CARBONE EMPLOYÉ POUR SOUDER LES COURROIES EN CUIR (BOUCHARDAT).

M. le commissaire de police du quartier Saint-Ambroise informa l'administration que dans une fabrique de courroies en cuir on employait une colle à la gutta-percha et au soufre, que cette colle incommodait les ouvriers, qui ne pouvaient travailler que quatre heures au plus. Délégué par le conseil de salubrité, je me suis transporté dans cette fabrique, je me suis fait représenter la colle qui incommodait les ouvriers, j'ai reconnu qu'elle était constituée par de la gutta-percha dissoute dans le sulfure

de carbone. Les ouvriers qui inhalaient les vapeurs de sulfure de carbone émanées de la colle éprouvaient de la céphalalgie, des vomissements, un affaiblissement général, de l'anaphrodisie. Rien n'est plus facile que d'éviter tous ces inconvénients en pratiquant une ventilation *per descensum*, pendant qu'on opère le soudage des courroies. La pesanteur de la vapeur de sulfure de carbone permet d'enlever ces vapeurs avec la plus grande facilité, sans que les ouvriers en inhalent, comme cela se fait déjà dans les fabriques de caoutchouc. Il existe à Paris deux fabriques de colle au sulfure de carbone et cinq fabricants de courroies qui emploient cette colle.

MACHINE POUR ÉCOSSER LES POIS ET LES FÈVES.

M. Price, ingénieur américain, vient d'inventer une machine très-simple pour écosser les pois et les fèves. Elle consiste essentiellement en un laminoir dont les rouleaux sont couverts de caoutchouc et montés sur un support en bois, et mis en mouvement par une manivelle. Au fond du compartiment où les rouleaux travaillent, se trouvent des trous qui laissent passer les pois dans un tiroir situé en dessous d'eux. En faisant fonctionner ce laminoir, les siliques ou les enveloppes des fruits sont attirées et comprimées. Cette compression les fait crever et les force à rendre les graines qui tombent d'un côté du laminoir, tandis que les enveloppes passent à travers la machine et tombent de l'autre côté. Il nous semble que cette machine pourrait trouver un emploi utile non-seulement dans la cuisine, mais dans les pharmacies et chez les droguistes.

Le Gérant : A. CHEVALLIER.

53697 PARIS. — TYPOGRAPHIE DE RENOU ET MAULDE, RUE DE RIVOLI, N° 144.

WELLCOME LIBRARY INSTITUTE

DÉPOT CENTRAL
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES NATURELLES
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

On expédie par Caisse de 50, 32, 28, 21, 15 et 10 bouteilles, 60, rue CAUMARTIN (en face le passage du Havre à Paris)

PRIX DES EAUX LES PLUS DEMANDÉES
(ORDRE ALPHABÉTIQUE)

TARIF pour Pharmaciens et Droguistes

nnes	» 80	Pougues (1)	» 65
ssang	» 50	Püllna	1 10
ateldon	» 55	Renaison	» 35
ndillac	» 45	Saint-Galmier	» 40
ntrexeville. — La Souveraine	» 65	Schwalheim	» 50
— Le Pavillon	» 70	Soultzbach	» 50
ns	» 60	Soultzmatt	» 50
ghien	» 60	Vals	» 50
ian	» 90	Vichy	» 65
iedrichshall	1 10	Vittel	» 65

Prix d'emballage pour les caisses de 10, 15, 21 et 28 bouteilles, **60** *cent. par caisse*
Pour les caisses au-dessus de 30 bouteilles, FRANCO D'EMBALLAGE

(1) PRIX DE L'EAU DE POUGUES PAR CAISSE

sse de 10 bouteilles	6 »	Caisse de 28 bouteilles	16 80
— de 15 bouteilles	9 »	— de 32 bouteilles	19 20
— de 21 bouteilles	12 60	— de 50 bouteilles	30 »

EXPÉDITION POUR TOUS PAYS — CONTRE REMBOURSEMENT

Toute demande de 30 francs et au-dessus est payable par traite à 60 jours
SANS FRAIS DE RECOUVREMENT

Adresser les demandes au Dépôt central : 60, rue Caumartin, à Paris

EAU MINÉRALE DE CONTRÉXEVILLE
SOURCE LA SOUVERAINE
APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

PRIX, pour pharmaciens et marchands, 30 fr. la caisse.
EXPÉDITION POUR TOUS PAYS
Adresser les demandes, 60, rue Caumartin, à Paris

SIROP
DE DIGITALE
de LABELONYE

ployé avec un succès constant depuis 30 ans, es Médecins de tous les pays, contre les Mala- organiques ou non organiques du Cœur, les ses Hydropisies et la plupart des Affections de ine et des Bronches (*Pneumonies, Catarrhes onaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Co- ches*, etc.

SIROP de LABÉLONYE n'est vendu qu'en bou- revêtues d'étiquettes teintées et scellées par bande portant la signature de l'inventeur, *à , rue Bourbon-Villeneuve*, 19.

TUBES ANTI ATSMATHIQUES
(LEVASSEUR)

Employés avec succès contre l'asthme, Cessation instantanée de la suffocation et des oppressions. — Pharmacie, 19, rue de la Monnaie, Paris. — PRIX : 3 fr.

HUILE DE FOIE DE MORUE DEROCQUE
(Médaille d'Argent 1864)
LE BOUCHER, SUCCESSEUR
55, BOULEVART DE SÉBASTOPOL (R. D.), A PARIS.

PRIX DES PRODUITS

DE LA

MAISON J.-P. LAROZE

Pharmacien de l'Ecole spéciale de Paris.

	PRIX pour le public.	REMISE pour le pharm.
PRODUITS PHARMACEUTIQUES		
SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES DE J.-P. LAROZE, spécifique le plus certain des affections nerveuses de l'estomac et des intestins ; le flacon	3 »	25 0/0
Sirop d'écorces d'oranges amères, à l'iodure de potassium. Dose exacte et toujours définie, reconnu comme le dosage le plus sûr de ce précieux médicament ; le flacon	4 50	
Sirop ferrugineux d'écorces d'oranges et de quassia amara au proto-iodure de fer. Dosage exact, *inaltérabilité garantie.* Prix du flacon	4 50	
Médecine noire. Six capsules d'une déglutition facile, sans saveur ni odeur, représentent en force la médecine du Codex. Prix de la boîte pour une purgation.	1 »	40 0/0
PRODUITS MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Curaçao français hygiénique, liqueur de table perfectionnée, le cruchon toujours en verre	6 »	25 0/0

La vogue méritée du CURAÇAO français hygiénique a été quelquefois paralysée par le droit de consommation en exposant les expéditeurs sans acquit à caution à des procès-verbaux et tracasseries interminables, ou en augmentant tellement le prix que le consommateur attendait une occasion. Pour ouvrir à cet excellent produit un marché régulier, je dois faire le sacrifice du bénéfice rénumérateur, et prendre *à ma charge le droit de consommation*, celui d'octroi, s'il y en a, restant à la charge du destinataire. Aussi *toute demande de six cruchons de Curaçao sera expédiée* FRANCO DE PORT, D'EMBALLAGE ET DU DROIT DE CONSOMMATION, pour les villes rédimées; pour les villes non rédimées, l'expédition se fera avec un acqnit à caution, et alors le droit de consommation de 0 fr. 90 c. par litre sera, comme les frais de port, déduits de mon mandat pour solde. Au-dessous de ce nombre, il n'en sera pas expédié, il faudra le prendre soi-même à Paris.

Élixir dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac ; le flacon	1 25	25 0/0
Poudre dentifrice rose au quinquina, à la pyrèthre et au gayac, et à base de magnésie ; le flacon	1 25	
Opiat dentifrice au quinquina, à la pyrèthre et au gayac ; le pot	1 50	
Curatif dentaire pour panser les dents cariées avant le plombage et prévenir les douleurs et abcès ; le flacon avec l'instrument	4 »	
COSMÉTIQUES MÉDICO-HYGIÉNIQUES		
Eau leucodermine pour la toilette du visage ; le flacon	3 »	
Eau lustrale contre la chute des cheveux et les démangeaisons du cuir chevelu ; le flacon	3 »	
Esprit de menthe superfin pour la table ; le flacon	1 25	
Esprit d'anis rectifié pour la table ; le flacon	1 25	
Savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette ; le pain	1 50	
Savon lénitif médicinal aux jaunes d'œufs non altérés ; le pain	2 »	
Crême de savon lénitif médicinal approprié aux usages de la toilette ; le flacon	2 »	
Huile de noisette parfumée ; le flacon	2 »	
Cold cream supérieur ; le pot	1 50	
Pommade conservatrice des cheveux ; le pot	3 »	
Eau de Cologne supérieure avec ou sans ambre ; le flacon	1 »	
Pastilles orientales du Dr P. CLÉMENT pour purifier l'haleine ; la boîte entière	2 »	
La demi-boîte	1 »	
Vinaigre de toilette aromatique ; le flacon	1 »	
Eau de fleurs de lavande ; le flacon	1 50	

Les produits ci-dessus ne sont expédiés qu'à vente ferme. — L'emballage est toujours franco ; mais, pour obtenir la franchise de port, il faut que la demande d'un ou de plusieurs produits s'élève au moins à la somme de 100 fr. pour MM. les pharmaciens.— Le droit de consommation *est toujours franco* mais celui d'octroi, s'il y en a, reste à la charge du destinataire. — MM. les droguistes qui font le gros, jouissent pour toute demande de 200 fr. et au-dessus, d'une bonification qui leur permet de se mettre en rapport avec MM. les pharmaciens parfumeurs pour la vente de ces divers articles.

Fabrique et expéditions maison J.-P. LAROZE, rue des Lions-Saint-Paul, 2.

PARIS

PILULES CRONIER

. l'Iodure de Fer et de Quinine

(Extrait de la *Gazette des Hôpitaux*, mai 1863). — Nous pouvons dire que Cronier est le seul qui soit arrivé à pro-ire ce médicament à l'état fixe, inaltéble, et se conservant indéfiniment. Par nséquent, il a donc un avantage réel sur ıtes les préparations ferrugineuses.

Rue de Grenelle-St-Germain, 13, à Paris.

ERGOTINE DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN

Médaille d'or de la Société de pharmacie de Paris.

D'après les plus illustres médecins fran-is et étrangers, la solution d'Ergotine (au xième) est le plus puissant hémostatique e possède la médecine contre les hémor-agies de vaisseaux tant artériels que veineux Les dragées d'Ergotine sont employées ec le plus grand succès pour faciliter le ıvail de l'accouchement, arrêter les hé-orrhagies de toute nature contre l'hémop-sie, les engorgements de l'utérus, les ssenteries et diarrhées chroniques.

Dépôt à la pharmacie, rue Bourbon-Ville-uve, 19, à Paris, et dans presque toutes pharmacies.

MALADIES DE POITRINE HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE SOUDE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE QUININE

CHLOROSE, PÂLES COULEURS

SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE FER
PILULES D'HYPOPHOSPHITE DE MANGANÈSE

Prix : 4 fr. le flacon.

Sous l'influence des hypophosphites, la ix diminue, l'appétit augmente, les forces viennent, les sueurs nocturnes cessent, et maiade jouit d'un bien-être inaccoutumé. Pharm. Swann, 12, rue Castiglione, Paris.

Dépôts : Montpellier, Belugou frères; ce, Fouque; Lyon, Pharmacie centrale, 19, e Lanterne; Bordeaux, Nantes, Toulouse, ns les succursales de la Pharmacie centrale; mes, pharmacie Goulard jeune.

PILULES ANTINÉVRALGIQUES

Du Dr CRONIER.

Il n'est pas un praticien aujourd'hui qui ne rencontre chaque jour dans sa pratique civile, au moins en cas de névralgie, et qui n'ait employé le sulfate de quinine, tous les antispasmodiques et même l'électricité : tout cela bien souvent sans aucun résultat. Les pilules antinévralgiques de Cronier, au contraire, agissent toujours et calment souvent en moins d'une heure les névralgies les plus rebelles.

Dépôt chez Levasseur, pharmacien, rue de la Monnaie, 19, à Paris. — Prix : 3 fr.

APIOL DES Drs JORET ET HOMOLLE

Médaille à l'exposition universelle, 1862.

L'observation médicale confirme chaque jour ses propriétés veritablement spécifiques comme emménagogue, et son incontestable supériorité sur les agents thérapeutiques de la même classe.

Un savant et consciencieux observateur, M. le docteur Marrotte, a particulièrement étudié l'Apiol à ce point de vue, dans son service de l'hôpital de la Pitié et en ville. Il résulte de ses observations que le succès est assuré, quand l'aménorrhée et la dysménorrhée sont indépendantes d'un état anatomique, ou d'une lésion organique, mais se rattachent a un trouble de l'innervation vasomotrice de l'uturus et des ovaires. Ajoutons qu'on doit combattre simultanément ou préalablement la chlorose ou les autres complications.

Les docteurs Joret et Homolle indiquent, comme le seul moment opportun pour administrer l'Apiol, celui qui corrrespond à l'époque présumée des régles, ou qui la précède.

Dose : 1 capsule matin et soir, pendant six jours. On l'emploie aussi pour couper les fièvres d'accès.

Pharmacie Brivnt, rue de Rivoli, 150, entrée rue Jean-Tison, à Paris.

PASTILLES DE DETHAN AU SEL DE BERTHOLLET (Chlorate de Potasse)

Recommandées contre les maux de gorge, les inflammations de la bouche, et la salivation mercurielle. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, guérissent les ulcérations, détruisent la mauvaise haleine. — Dépôt : pharmacie Dethan, 90, faubourg St-Denis; pharmacie Roussel, place de la Croix-Rouge, 1, Paris.

SEL DE PENNÈS

Pour *Bains hygiéniques, résolutifs stimulants,* utilisé avec succès pour remplacer les bains de plusieurs eaux minérales naturelles. (*Voir* les documents publiés dans ce journal, numéro de mars 1863 et septembre 1865).

Prix : 1 fr. 25 c. Remise de 40 à 50 pour 100 aux médecins et aux pharmaciens, selon l'importance des commandes.

Entrepôt : rue de la Sorbonne, 4. Dépôt dans les pharmacies principales.

LES PASTILLES DIGESTIVES

A LA PEPSINE

De WASMANN sont employées par tous les médecins au courant de la science, dans les cas où la digestion des aliments albuminoïdes est difficile ou impossible, parce qu'elles constituent **la seule préparation** où la PEPSINE soit **conservée** INALTÉRÉE et sous une forme agréable au goût. — Rue Saint-Honoré, 151, à la pharmacie du Louvre, et dans toutes les pharmacies.

EAUX MINÉRALES DE VALS

ACIDULES, GAZEUSES, BICARBONATÉES, SODIQUES, ANALYSÉES PAR O. HENRI.

ANALYSE DE LA SOURCE FERRO-ARSENICALE LA DOMINIQUE PAR O. HENRI.

Acide sulfurique libre	1.33
Silicate acide. — Arseniate acide. — sesquioxyde de fer	0.44
Phosphate acide. — Sulfate acide.	
Sulfate de chaux. — Chlorure de sodium	
Matières organiques	

THERMALITÉ 3°	ST-JEAN	PRÉCIEUSE	DÉSIRÉE	RIGOLETTE	MAGDELEINE
—	—	—	—	—	—
Acide carbonique	0.425	2.218	2.145	2.145	2.050
Bi-carbonate de soude	1.480	5.940	6.040	5.800	7.280
— de potasse	0.040	0.230	0.263	0.263	0.255
— de chaux	0.310	0.630	0.571	0.259	0.520
— de magnésie	0.120	0.750	0.900		0.672
— de fer et manganèse	0.006	0.010	0.010	0.024	0.029
Chlorure de sodium	0.060	1.080	1.100	1.200	0.160
Sulfate de soude et de chaux	0.0[illegible]4	0.185	0.200	0.230	0.235
Silicate et silice, alumine	0.080	0.060	0.058	0.060	0.597
Iodure alcalin, arsenic et lithine	indice.	indice.	indice.	traces.	traces.
	2.151	8.885	9.142	7.826	9.243

Ces eaux sont *très-agréables* à boire à table, pures ou coupées avec du vin. Un excès d'acid carbonique et la proportion heureuse des bicarbonates, calciques, magnésiens, en fait, malgré l plus riche minéralisation qui soit connue en France, des eaux *légères, douces*, essentiellement *d gestives*. Dose ordinaire : une bouteille par jour. (*Indiquer autant que possible la source que l'o entendprescrire*) *Emplois spéciaux* : **Saint-Jean**, maladies des organes digestifs ;—**Précieuse**, ma ladies de l'appareil biliaire ; — **Désirée**, maladies de l'appareil urinaire ; — **Rigolette**, chloros anémie ;—**Magdeleine**, maladies de l'appareil sexuel ;—**Dominique** (cette eau est arsénicale, el n'a aucune analogie avec les précédentes fièvres intermittentes, cachexies, dysphie, maladies d la peau, scrofule, maladies organiques, etc.

Les eaux de ces six sources se transportent et se conservent sans altération ; elle se trouvent da les principales pharmacies de France au prix de 0.80 c. la bouteille.

Chaque bouteille est revêtue d'une étiquette et coiffée d'une capsule en étain portant le nom d la source à laquelle elle a été puisée.

(1)

CAPSULES DE GLUTEN PUR

Prix Monthyon (1)

de 4 000 fr.

D'ULYSSE ROY (DE POITIERS)

infaillibles

pour la guérison des diabétiques

Médaille d'Or (

de 3,000 fr.

ABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES DE LAMOUREUX ET GENDROT

Dépôt : **6, rue de Paradis** (au Marais), Paris

BOITES ET SACS IMPERMÉABLES

BREVETÉS S. G. D. G.

Remplaçant les Flacons en verre, et livrés franco

Economie de plus de 20 °/₀ par suite de la suppression de la verrerie.
Economie notable sur les frais de transport, due à la grande légèreté des contenants.
Avantage de ne plus être encombré de flacons inutiles.

TABLEAU DÉMONSTRATIF

LO.	GRAM.		KILOG.	GRAM.	
»	500	Acétate de potasse.	»	250	Lactate de fer.
»	500	Acétate de soude.	»	500	Limaille de fer porphyrisée.
»	050	Acide pyrogallique.	1	»	Magnésie calcinée.
»	250	Antimoine diaphorétique.	»	500	Nitrate d'ammoniaque.
»	250	Calomel à la vapeur.	»	500	Perchlorure de fer, en plaques.
1	»	Carbonate d'ammoniaque.	»	100	Potasse caustique, en cylindres.
»	100	Caustique de Vienne.	»	100	— — en pastilles.
»	500	Chlorure de calcium desséché.	»	500	— — en plaques.
2	»	— de chaux.	1	»	Potasse perlasse.
»	250	— de zinc.	1	»	Phosphate de soude.
»	500	Citrate de fer en paillettes.	2	»	Sel de tartre n° 1.
1	»	— de magnésie.	»	500	Sel végétal.
»	500	Crême de tartre soluble en paillettes.	1	»	Sulfate de fer pur.
»	500	Cyanure de potassium plaques.	1	»	— de zinc pur.
»	100	— — médicinal.	1	»	Sulfure de chaux.
»	125	Extrait de ratanhia sec.	2	»	— de potasse.
»	500	Fer réduit par l'hydrogène.	»	250	Tannin.
»	500	Fleurs de zinc.	»	500	Tartrate de potasse et fer en paillet te
2	»	Hyposulfite de soude.	»	050	Valérianate de zin

Valeur des produits ..... **100** francs environ.
Valeur des flacons pour les contenir..... **21** — environ.

os produits logés dans nos boîtes ou sacs livrés franco, offrent donc une économie de plus de 20 °/₀

roduits à des prix très-modérés et offrant toujours aux Pharmaciens une entière sécurité.

INCONTINENCES D'URINE

Guérison par les dragées GRIMAUD aîné, Poitiers. Dépôt chez l'inventeur, à Poiers. — Paris, 7, rue de la Feuillade.
Prix : 5 fr. la boîte.

IROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE.

Les observations les plus sérieuses, recueillies par des hommes dont le corps médical respecte l'opinion, ont depuis longmps démontré l'efficacité du **Sirop** et de **Pâte de Berthé**, et la supériorité de urs effets contre les Rhumes, les Toux iniâtres et fatigantes de la Grippe, du tarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite de la phthisie pulmonaire, on ne doit nc pas s'étonner de la préférence accordée cette préparation par les médecins et par malades, et de l'importance toujours oissante de sa vie.

Dépôt, 151, rue Saint-Honoré,

PHARMACIE DU LOUVRE, *et dans toutes les pharmacies.*

SIROP MINÉRAL SULFUREUX AU GOUDRON

De CROSNIER, pharmacien. Ce sirop est employé depuis quinze ans pour guérir les Affections chroniques des bronches et des poumons, Toux, Rhumes, Bronchites rebelles et Phthisie commençante.

Pharmacie, rue Montmartre, 95.

Approuvées par l'Académie de médecine de Paris, qui, deux fois, à vingt ans d'intervalle, a constaté leur supériorité sur tous les autres ferrugineux solubles et insolubles. Elles sont généralement employées dans le traitement de la chlorose, de l'anémie, de l'aménorrhée, de la leucorrhée, et dans tous les cas où les ferrugineux sont indiqués.

Dépôt général : rue Bourbon-Villeneuve, n° 19, et dans presque toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE DE POUGUES

ALCALINE, FERRUGINEUSE, IODÉE ET GAZEUSE

Traitement des affections Gastro-intestinales, Génito-urinaires Goutteuses et Lymphatiques. — Diabète, Albuminurie, Chlorose, Chloro-anémie, maladies du Foie, de la Rate et du Pancréas, maladies des femmes, etc.

Service médical : le docteur Félix ROUBAUD, médecin de l'établissement

Les sels auxquels on doit accorder la plus grande somme d'action dans les *Eaux de Pougues*, sont les carbonates de chaux et de magnésie.

L'action reconstituante des *Eaux de Pougues* est singulièrement favorisée d'ailleurs par la quantité notable de fer qu'elles contiennent, et par les pratiques hydrothérapiques auxquelles un établissement complet et modèle est affecté.

C'est à leur influence sur les fonctions digestives, sur la fonction d'assimilation qu'elles réveillent, que les *Eaux de Pougues* doivent la vogue dont elles jouissaient déjà du temps des Romains, et qui s'est conservée d'âge en âge aux yeux de nos célébrités médicales modernes.

MAISON A. ANCELIN

Pharmacien de l'École de Paris

Rue du Temple, 22

PARIS

Marque de fabrique. DESNOIX & Cie, Successeurs Marque de fabrique.

TISSUS PHARMACEUTIQUES

Sparadraps.

Officinal.
Diachylon gommé.
Diapalme.
Sparadraps des hôpitaux.
Révulsif au Thapsia.
Poix de Bourgogne simple.
— émétisée.
Vigo cum mo.
Ciguë.
Des quatre fondants, etc., etc.
Toile de mai.
Percaline adhésive à la glycérine.
S'applique comme le taffetas d'Angleterre.
Baudruche préparée par grosse et par bande.

TOILE VÉSICANTE VERTE

Avec divison. Vésication prompte et sûre.
Deux largeurs . . { 25 centimètres. / 20 —

Papier à cautère blanc, boîtes rouges.
— blanc et jaune.
— boîtes vertes, demi-fines.
— satiné, boîtes vertes satinées.
— à l'emplâtre simple sans résine.
On le prépare aussi sur formule particulière et coupé au modèle demandé.

Épispastique.

Papier épispastique ordinaire, nos 1, 2, 3.
— perforé, nos 1, 2, 3.
Pansement tout préparé.
sérofuge, nos 1, 2, 3, et grandeurs diverses.
Taffetas d'Angleterre *(court plaister)* de toutes les qualites, par grosse, par douzaine et par mètre.
Enveloppes riches et simples ; carnets dorés et non dorés, renfermant chacun trois carrés de taffetas et un de baudruche préparée.

Emplâtre pauvre homme, dit papier anglais. — Baudruche à l'arnica, dit collodion

PAPIER CHIMIQUE

Ce papier, d'une fabrication parfaite, se vend 50 centimes le rouleau. 25 centimes le demi-rouleau, prix qui le fait rentrer entièrement dans le domaine de la pharmacie.

Tous les produits de cette maison, fabriqués avec le soin qu'exigent les préparations pharmaceutiques, présentent à MM. les pharmaciens un avantage réel, car les prix sont toujours en rapport avec celui des matières premières.

AVIS IMPORTANT

CONCERNANT

LES VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD

L'iodure de fer, ce médicament si actif quand il est pur, est, au contraire, n remède infidèle, irritant, lorsqu'il est altéré ou mal préparé. Approuvées ar l'Académie de médecine de Paris et par les notabilités médicales de resque tous les pays, les Pilules de Blancard offrent aux praticiens un oyen sûr et commode d'administrer l'iodure de fer dans son plus grand tat de pureté. Mais, ainsi que l'a reconnu implicitement le Conseil médical e Saint-Pétersbourg dans un document officiel publié dans le *Journal de aint-Pétersbourg,* le 8/20 juin 1860, et reproduit, par les soins du gouverement français, dans le *Moniteur universel*, le 7 novembre de la même nnée : *La fabrication des Pilules de Blancard demande une grande habileté laquelle on n'arrive que par une fabrication exclusive et continue pendant n certain temps.* Puisqu'il en est ainsi, quelle garantie plus sérieuse d'une onne confection de ces Pilules que le NOM et la SIGNATURE de leur inventeur, orsque surtout, comme dans l'espèce, ces titres sont accompagnés d'un oyen facile de constater en tout temps la pureté et l'inaltérabilité du médicament ?

Pour empêcher toute confusion entre les préparations qui sortent de notre maison et celles qui n'en sont qu'une imitation plus ou moins fidèle, nous royons devoir rappeler ici aux personnes qui veulent bien nous honorer e leur confiance que les VÉRITABLES PILULES DE BLANCARD ne se vendent amais en vrac, jamais au détail, mais seulement en flacons et demi-flacons e 100 et 50 Pilules, qui tous portent notre *signature* apposée au bas d'une tiquette verte, et *un cachet d'argent réactif* fixé à la partie inférieure du ouchon.

Malheureusement ces mêmes caractères ne suffisent plus pour faire disnguer notre produit de ces compositions dangereuses qui se cachent derière nos marques de fabrique. En attendant que justice soit faite des contreacteurs et de leurs complices, en attendant que les traités internationaux rohibent une industrie coupable dans les pays où elle est encore tolérée, ous ne saurions trop prier MM. les Médecins et Pharmaciens, ainsi que les alades, de vouloir bien s'assurer de l'origine des Pilules qui portent notre om toutes les fois qu'ils désireront se procurer celles qui ont été préparées ar l'inventeur lui-même. Nul doute que dans une question qui intéresse à n si haut degré la santé publique et la moralité du commerce, les interédiaires ne se fassent un devoir de garantir à leurs clients une authencité, dont ils seront toujours sûrs, s'ils ont eu soin de se pourvoir de nos roduits, soit directement chez nous, à Paris, soit indirectement chez nos orrespondants ou chez les négociants les mieux famés de leur pays.

Blancard

Pharmacien, rue Bonaparte 40 à Paris.

PRODUITS ALIMENTAIRES AU GLUTEN

des successeurs DUBAND ET Ce, à Toulouse, rue des Amidonniers, 45, fournisseurs des hôpitaux civils et militaires.

Ces PRODUITS AU GLUTEN sont l'aliment par excellence dans le traitement du *diabète*, de l'*obésité*, des maladies de l'*estomac*, de la *poitrine*, de la *consomption*, de l'*affaiblissement général*.

Ils se vendent sous forme de pain ou tranches, biscottes, semoules, pâtes, farines, chocolat, avec ou sans sucre. — *Dépôt général*, à PARIS, rue des Grands-Augustins, 24, et au DÉPÔT CENTRAL des Eaux minérales, 60, rue Caumartin.

SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT

Phen, rue de Rivoli, 150, Paris.

Cette préparation a été préconisée dans l'inflammation des muqueuses, et particulièrement de la muqueuse bronchite et du parenchyme pulmonaire, par LAENNEC GUERSANT, FOUQUIER et d'autres médecins des hôpitaux et professeurs de la Faculté de Paris. En outre, un rapport officiel constate que :

« Le Sirop anti-phlogistique de Briant, préparé avec des extraits de plantes jouissant de propriétés adoucissantes et calmantes est propre à l'usage pour lequel il est composé, et qu'il ne contient rien de nuisible ni de dangereux. »

PRODUITS FERRO-MANGANIQUES

APPROUVÉS PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

DE BURIN DU BUISSON,

Pharmacien, lauréat de l'Académie de médecine de Paris.

Le savant professeur TROUSSEAU, dans la dernière édition de son *Traité de Thérapeutique et Matière médicale*, reconnaît que les ferrugineux simples, sont souvent impuissants pour guérir les maladies tenant à l'appauvrissement du sang. Beaucoup des praticiens les plus estimés attribuent cet insuccès à l'absence dans ces préparations du *manganèse*, dont l'existence dans le sang reconnue, par les premiers chimistes de notre siècle, est toujours intimement liée à celle du fer.

C'est donc rendre un véritable service à Messieurs les médecins, que d'appeler leur attention sur les préparations suivantes :

1° **Poudre ferro-manganique**, donnant, à l'instant, une eau acidule, gazeuse, agréable, remplaçant avec avantage et économie les eaux minérales ferrugineuses.

2° **Pilules d'iodure de fer et de manganèse**, contenant chacune cinq centigrammes d'iodure ferro-manganeux; indiquées tout particulièrement dans les affections lympathiques, scrofuleuses et celles dites cancéreuses et tuberculeuses.

3° **Dragées de lactate de fer et de manganèse**
4° **Pilules de carbonate ferro-manganeux** } spécialement prescrites dans la chlorose, l'anémie, la leucorrhée, l'aménorrhée. L'indication d'alterner l'usage de ces deux produits donne les meilleurs résultats.

M. Burin du Buisson, désireux d'obtenir l'adhésion complète du public médical sur la valeur des préparations ferro-manganiques, prévient qu'il les met gratuitement à sa disposition en s'adressant à son dépôt général.

A *Paris*, à la PHARMACIE, 7, RUE DE LA FEUILLADE.
A *Lyon*, à la PHARMACIE GAVINET, 33, rue Louis-le-Grand.

53591 Imp. RENOU et MAULDE, rue de Rivoli, 144.

DROGUERIE

BULLETIN DES VARIATIONS (JUIN 1866)

Acide citrique blanc	6 50	Restent ferme.
— tartrique d°	4 80	
Aloès succotrin	1 90	Baisse.
Anis étoilé	4 50	A fléchi.
Baume de copahu solidifiable	7 50	Très-recherché.
— de Tolu, sec	14 »	
Beurre de muscades	16 »	Reviendra à l'ancien prix.
Bicarbonate de soude	» 60	De fabrique française.
Bismuth (sous-nitrate)	40 »	Restera cher longtemps. Le métal manque à l
Camphre raffiné	4 25	A baissé.
Cantharides grabelées	8 50	Sont abondantes.
Cubèbes grabelés	5 »	
Follicules de séné, Palthe et Tripoli en sorte.	4 50	
Glycérine pure	3 »	Ce produit est en baisse.
— ordinaire	2 »	
Gomme en sorte	2 50	Les nouvelles du Sénégal sont peu rassurantes.
— blonde	2 90	
— blanche	3 40	
Graine de moutarde noire d'Alsace	1 »	Sans changement.
— — de la Rochelle 90 à	» 85	
— — blanche mondée	1 40	
Guimauve (racine)	1 »	
— fleur)	2 40	
Huile d'amandes douces	4 40	Prix très-ferme.
— de foie de morue brune	2 10	La pêche de cette année est bonne.
— — blonde	2 20	
— — blanche du commerce	3 30	
— de ricin filtrée	2 40	
Iodure de potassium	32 »	Ferme à ces prix.
Iode sublimé	38 »	
Ipéca en sorte	45 »	Devient plus rare de jour en jour. Hausse nouvelle à Londres.
— choisi et mondé	48 »	
Jalap choisi (Vera-Cruz)	20 »	Les qualités Tampico sont offertes; mais elles ne sont pas médicinales.
Manne en larmes	18 »	Sont très-rares sur la fin de la saison.
— en débris de larmes	5 50	
— en sorte	3 »	
Mauve cultivée (fleur) 4 50 à	7 »	
Mercure	6 50	Le cours a fléchi.
Opium titré	50 »	A repris une grande faveur.
Polygala de Virginie	16 »	Toujours rare. Arrivages peu fréquents.
Quinquina jaune, vrai calissaya	14 »	Le quina gris en bonne qualité n'est pas abondant.
— rouge 30 à	50 »	
— gris de Loxa, choisi	7 50	
— — menu d°	6 50	
Rhubarbe de Chine, de bonne qualité	35 »	A 40 fr. la Chine en envoie très-peu. Les mauvaises qualités sont abondantes.
Safran du Gâtinais	135 »	
Salsepareille	2 50	
Scammonée d'Alep, n° 1	100 »	Les prix sont très-élevés pour les bonnes qualités.
Semen-contra d'Alep grabelé	2 »	
Séné Palthe, 3/4 mondé	2 90	
Sulfate de quinine	7 25	les 30 grammes. La guerre a décidé de la fermeté dans les cours.
Tilleul avec bractées	2 40	
— mondé	5 »	
Violettes nouvelles de 1865	5 »	

Table du Journal de Chimie médicale, cahier de Juillet 1866

Chimie.

Rapport sur les procédés de conversion en engrais des urines et matières fécales employées par M. Mosselmann. 361
Sur la nature du suint de mouton, par M. Chevreul 367
Nouvelles expériences sur l'extraction de l'or 369
Sur les réactions de la morphine et de la narcotine, par M. Husemann 370
Extraction des métaux précieux contenus dans les résidus des photographes 370
Nouveau réactif de la caféine 371
Séparation de la morphine et de la strychnine 371

Toxicologie.

De l'empoisonnement accidentel en Angleterre, rapports de MM. Simon et Taylor 372
Empoisonnement par de la viande de charcuterie 375
Empoisonnement par les champignons. 380
Le guano contient-il une substance qui puisse être toxique par absorption?.. 381
Empoisonnement par le cyanure de potassium 381
Le persil et la ciguë 382

Eaux Minérales.

Note sur les eaux minérales de Vals... 382

Tribunaux.

Exercice illégal de la pharmacie (affaire Blondelle) 387
Vente de la pepsine (affaire Grimault). 388
Exercice illégal de la médecine et de la pharmacie (affaire Benatti et Colandre.) 389

Pharmacie.

Lettre de M. Hommay sur l'exercice de la pharmacie 390
Concours pour des agrégés à l'École de Strasbourg 393

Thérapeutique.

La rhigolène, nouvel anesthésique local; par le professeur Bigelow 394
Du gaz oxyde nitreux comme anesthésique 395
Des injections sous-cutanées; règles pour en prévenir les dangers 396
Les trichines 398
Appareil inamovible au verre liquide.. 400

Hygiène publique.

Moyen de désinfecter et de détruire les odeurs 401
Instruction sur la manière d'appliquer la thérapeutique sulfitique aux épizooties, et principalement à la fièvre aphtheuse épizootique, à la fièvre charbonneuse et au typhus des bêtes bovines 402
Moyen préservatif contre la peste du bétail 407

Chronique industrielle;

PAR M. A. CHEVALLIER FILS

Du papier-poudre 408
Les glaces et les miroirs platinés 409
De l'industrie savonnière à Marseille.. 410
Sur la soie marine 411
Papier d'emballage imperméable 412
Les insectes qui pénètrent les bouchons. 412
Mortier impénétrable à l'eau 413
Engrais de colle forte 413
Nouveau papier de matière première.. 413
Destruction des fourmilières, par M. Urbain Mireux 415
Colle à la gutta-percha et au sulfure de carbone, note de M. Bouchardat. 415
Machines pour écosser les pois et les fèves 424

53697 — IMPRIMERIE RENOU ET MAULDE

DICTIONNAIRE des ALTÉRATIONS et FALSIFICATIONS des substances alimentaires et commerciales, par M. Chevallier père, 3e édition revue, corrigée et augmentée, 2 forts volumes in-8°. Prix : 14 francs franco dans toute la France.

TRAITÉ DE MATIÈRE MÉDICALE, DE THÉRAPEUTIQUE ET DE PHARMACIE VÉTÉRINAIRES, paa M. le professeur Tabourin, 2 très-forts volumes in-8°, avec figures dans le texte. Prix : 30 fr. rendu *franco* dans toute la France et l'Algérie. — A la Librairie de P. Asselin, place de l'École de Médecine.